



HAL
open science

Inscriptions dans la cité des Lémovices : de nouveaux textes et de nouvelles lectures pour une meilleure connaissance de la population et de leurs pratiques funéraires

Aurélien Blanc, Dominique Dussot, Laurent Lamoine, Jacques Roger

► To cite this version:

Aurélien Blanc, Dominique Dussot, Laurent Lamoine, Jacques Roger. Inscriptions dans la cité des Lémovices : de nouveaux textes et de nouvelles lectures pour une meilleure connaissance de la population et de leurs pratiques funéraires. *Aquitania*, 2017, 33, pp.145-172. 10.3406/aquit.2017.1504 . halshs-01834204

HAL Id: halshs-01834204

<https://shs.hal.science/halshs-01834204>

Submitted on 26 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Aurélien Blanc, Dominique Dussot,
Laurent Lamoine et Jacques Roger

Inscriptions dans la cité des Lémovices : de nouveaux textes et de nouvelles lectures pour une meilleure connaissance de la population et de leurs pratiques funéraires

RÉSUMÉ

La découverte ces vingt dernières années de plusieurs inscriptions antiques dans le département de la Creuse et à proximité a été l'occasion d'apporter de nouveaux textes ou de nouvelles lectures dans le dossier épigraphique du Limousin. Des nouveautés importantes ou des interprétations nouvelles sur l'onomastique et sur la population lémovice ont ainsi pu être proposées. La plupart révèlent une dédicace funéraire, parfois inscrite sur un simple support, parfois en relation avec un mausolée, validant ainsi les observations archéologiques de terrain.

MOTS-CLÉS

Creuse, Lémovices, épigraphie, notables, sépultures, mausolée, stèles

ABSTRACT

The discovery, in the last twenty years, of several ancient inscriptions in the Creuze and its whereabouts has enabled scholars to add new texts or new readings to the epigraphic records of the Limousin region. New insights or new interpretations concerning onomastic and the Lémovice population have thus been put forward. Most of these inscriptions reveal a funeral dedication, sometimes engraved on a simple surface and at other times related to a mausoleum. This lends support to the observations made in the field by archaeologists.

KEYWORDS

Creuse, Lémovices, epigraphy, notables, burial ground, mausoleum, steles

Le dernier inventaire épigraphique pour le Limousin, réalisé par J.-P. Bost dans plusieurs études depuis la fin des années 1980¹, montrait certes la faiblesse du corpus utilisable, mais aussi son grand intérêt. Depuis cette date, le département de la Creuse a livré de nouvelles découvertes ou permis la relecture de certaines inscriptions. Cet apport non négligeable au dossier épigraphique fait suite à l'intérêt porté par un groupe de recherche dès la fin des années 1990 dans le cadre d'un projet collectif de recherche sur les stèles et cippes en Limousin, dont le principal objectif était le recensement le plus exhaustif de ces éléments funéraires². Ce travail d'inventaire systématique et de contrôle sur le terrain a permis, au moins pour le département de la Creuse, d'une part d'actualiser la documentation graphique et photographique de ces monuments et, d'autre part, de vérifier la justesse de l'information³. Un deuxième apport de nouvelles inscriptions revient à la multiplication des fouilles archéologiques autour des édifices religieux, lancée par le Service régional de l'Archéologie du Limousin, qui, sans que l'objectif principal soit la recherche d'inscriptions antiques, a permis la mise à nu des soubassements de ces édifices religieux, mettant ainsi en évidence les plus importants documents épigraphiques découverts ces dernières années (Glénic en Creuse, Jabreilles-les-Bordes en Haute-Vienne⁴).

De manière concomitante, le SRA du Limousin a initié une collaboration étroite avec le laboratoire d'archéologie du centre d'Histoire "Espaces et Cultures" (CHEC) de l'Université Clermont-Auvergne, dont les programmes s'intéressent à la société locale du Massif central par la remise à plat du corpus épigraphique de ses cités. Dans ce cadre, ont été réalisés un mémoire de recherche ainsi que deux publications⁵. Ces travaux n'entrent pas en concurrence avec la réalisation du corpus des *Inscriptions latines d'Aquitaine* (Bordeaux, centre Ausonius) dont les objectifs sont plus ambitieux et inscrivent les textes dans une réflexion plus large à l'échelle de la province et de l'Empire⁶. Ainsi, ayant pour fenêtre de référence le Massif central, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité aquitanique⁷.

Il a donc semblé important de présenter les dernières découvertes inédites pour alimenter le corpus (Ahun, Glénic, Saint-Maurice-La-Souterraine, le Grand-Bourg), mais également, quand il a été possible de le faire, de proposer de nouvelles lectures ou de les confirmer pour des inscriptions peu connues, mal documentées ou perdues (Le Grand-Bourg, Moutier-Rozeille, ainsi que celle de Jabreilles-les-Bordes, pourtant située en Haute-Vienne mais localisée à proximité de notre zone d'étude et peu documentée malgré sa découverte récente)⁸ (fig. 1). Enfin, pour certaines, la transcription permet de confirmer la destination à vocation funéraire des édifices construits en grand appareil de granite, dont l'archéologie de terrain a soupçonné ou enregistré l'existence et dont l'inventaire est en cours.

L'ÉPITAPHE DE CASSIA AVITA À AHUN⁹

L'inscription a été découverte dans la seconde moitié du xx^e s. lors de travaux de terrassement dans le bourg d'Ahun, à proximité de l'église, associée à un couvercle de coffre cinéraire de forme pyramidale. Jusqu'à ces dernières années, elle était conservée à plat, le texte contre le sol, ce qui explique en partie son excellente conservation. Elle est maintenant conservée dans le jardin privé attenant à une maison d'habitation, en position verticale (fig. 2).

1- Bost 1989, 1993 et 1997.

2- Roger & Dussot 2005.

3- Roger 1997.

4- Vigneron 1994.

5- Blanc 2011 ; Blanc & al. 2013 ; Blanc & Lamoine 2013.

6- Nous remercions J. France et M. Navarro Caballero (Ausonius) de leur invitation du 29 mars 2013 à Bordeaux pour participer à la journée d'études consacrée aux *ILA Lémovices*.

7- Voir l'ensemble des *ILA* et Navarro Caballero 2014.

8- Il nous est agréable de pouvoir remercier ici les propriétaires privés et publics pour l'accueil qu'ils nous ont réservé lors de nos investigations. Notre gratitude va également aux personnes qui nous ont permis d'accéder aux inscriptions et à celles qui, par leur aide technique ou intellectuelle, ont permis de faire aboutir cette étude.

9- Depuis son examen en 2012, l'inscription a été publiée par P. Léger et H. Mavéraud-Tardiveau (Léger & Mavéraud-Tardiveau 2013-2014). Nous renvoyons ainsi à cet article pour un historique de la découverte qui aurait eu lieu en 1975 (= *AE*, 2013, 1059).



Fig. 1. Localisation des sites concernés par l'étude (fond de carte P. Conte).

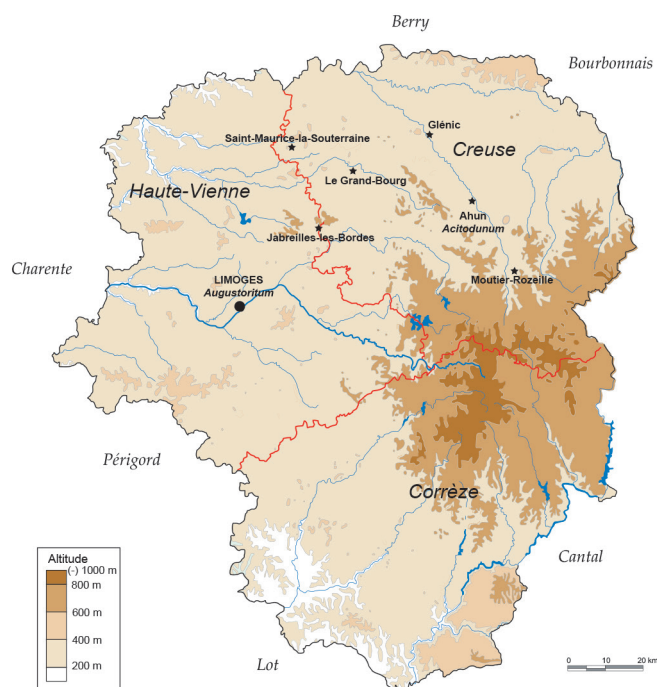


Fig. 2. Vue générale de l'inscription d'Ahun dans son lieu de conservation (cl. J. Roger).

Sa mise au jour, au sud du *vicus* d'*Acitodunum*, ne semble pas anodine si l'on se réfère aux nombreuses découvertes faites dans ce secteur de monuments funéraires, indiquant la présence d'une vaste nécropole. On peut ainsi indiquer les blocs épigraphes trouvés autour de l'église lors de creusements de tranchées en 1959 et 1990¹⁰ ou de la présence, dans des propriétés privées adjacentes, de stèles anépigraphes. C'est aussi dans ce secteur que des blocs monumentaux d'entablements ont été mis au jour, ces derniers appartenant peut-être à un grand mausolée, tout comme les modules en grand appareil de granite utilisés par la suite à la confection de sarcophages du haut Moyen Âge¹¹ ; la présence de ces imposants monuments est aussi confirmée par le linteau (?) de mausolée de la famille *Aemilia*¹² trouvé au Moutier-d'Ahun, mais provenant très probablement du même secteur.

Le monument

Le monument, un cippe à fronton monolithe en granite, est constitué d'un dé médian (l. : 40 cm ; h. : 45 cm ; prof. : 51 cm), posé sur une base et surmonté d'un couronnement, tous deux moulurés. Sa partie arrière et une portion du socle et du couronnement sont partiellement détruites. Il reste possible d'évaluer sa hauteur à environ 110 cm, pour une longueur et une profondeur totales de 55 x 65 cm¹³.

Le cippe à fronton est le monument funéraire inscrit le plus couramment chez les Lémovices¹⁴, ce type de marqueur funéraire est attesté à 38 occurrences avec une inscription pour un total de 73 épitaphes dans la région. Il est toutefois nécessaire de préciser que le support de 15 de ces 73 inscriptions n'a pas encore été vérifié ; ainsi, sur un total de 58 monuments identifiés, la stèle à fronton en représente les deux tiers. Si ce dernier est le monument funéraire privilégié pour porter une épitaphe, elle reste proportionnellement peu représentée, les individus lui préfèrent en effet le coffre cinéraire, dont le nombre peut s'évaluer à plusieurs milliers dans le Limousin, alors que seuls sept d'entre eux portent une épitaphe.

Le couronnement à fronton triangulaire se retrouve fréquemment sur ce type de monument funéraire dans le Massif central. En revanche, rares sont ceux qui possèdent des ornements autres que des moulures. Il apparaît ainsi intéressant de remarquer qu'un motif circulaire, probablement floral¹⁵, a été gravé au centre du tympan ; il s'agit du seul ornement attesté sur une tombe-autel à inscription au sein du Massif central.

L'invocation et l'identité de la défunte

La sépulture porte un texte de sept lignes, en lettres capitales carrées, profondément gravées et soignées (fig. 3). L'invocation initiale aux dieux Mânes se trouve sur le tympan du fronton, tandis que le reste de l'inscription, centré, occupe l'intégralité de la face antérieure du dé médian. Malgré ce soin apporté à l'*ordinatio*, les lettres ne sont pas alignées et ne sont pas calibrées ; les C, les O et les boucles des S ne sont pas parfaitement circulaires, le P ligne 5 est légèrement décalé vers le bas par rapport à la base des lettres, les deux hastes du V de la ligne 7 sont curvilignes, orientées vers la gauche. On remarque des traces de rubrication (sont-elles d'origine ?), ainsi que la présence de points ronds. À l'exception de la première ligne, d'une hauteur de 6,2 cm, les six autres mesurent toutes entre 5,1 et 5,8 cm.

10- Cette dernière découverte, qui a fait l'objet d'une courte description dans le *Bulletin de la société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse* par J. Sabourin, mériterait une étude plus complète (Sabourin 1991).

11- Voir l'ouvrage sur les sarcophages dans le département de la Creuse (Roger 2015).

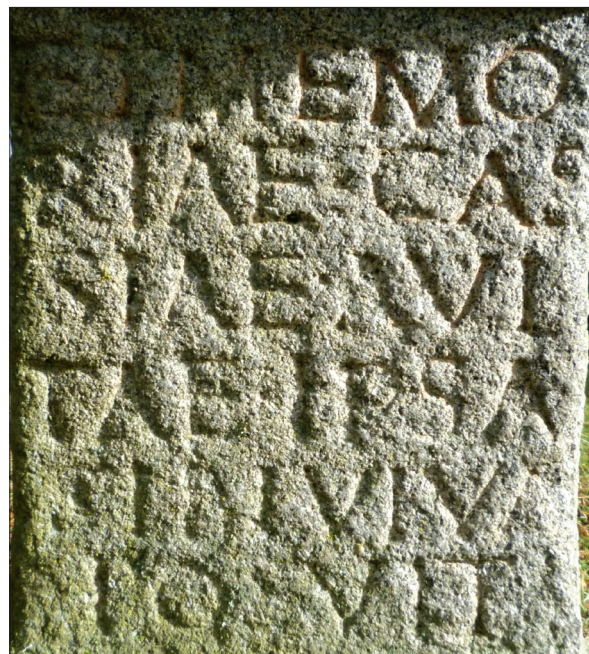
12- *CIL*, XIII, 1429.

13- P. Léger et H. Mavéraud-Tardiveau relèvent quant à eux 93 x 57 x 56 cm (Léger & Mavéraud-Tardiveau 2013-2014, 322).

14- Ainsi que sur le territoire des Gabales, en Lozère, mais dans des proportions fortement moindres : sept autels et cippes pour un total de dix épitaphes.

15- Pour P. Léger et H. Mavéraud-Tardiveau, il pourrait s'agir d'un croissant lunaire ou d'une pelte (Léger & Mavéraud-Tardiveau 2013-2014, 323).

Fig. 3. Détail du cartouche épigraphique ; on peut distinguer sur certaines lettres des traces de coloration rougeâtre (cl. J. Roger).



D'une lecture aisée, la pierre livre le texte suivant :

D(is) M(anibus) / et Memo(riae) . Cas(s)iae . Aui(tae) . ipsa / sibi uiua / posuit

“Aux dieux Mânes et à la Mémoire de Cassia Avita, elle-même a posé (ce monument) pour elle de son vivant”.

La formule *dis Manibus et memoriae* est traditionnellement datée du II^e s. ou du III^e s., peut-être faut-il considérer un phénomène de diffusion plus précoce de ce formulaire, plutôt que d'envisager que ce texte a une datation assez basse. La défunte, Cassia Avita, possède une nomenclature citoyenne ; porteuse des *duo nomina*, son *nomen* et son *cognomen*, tous deux latins¹⁶, sont courants dans le monde romain¹⁷. Le *cognomen* Avitus, dont 34 attestations sont recensées dans l'aire celtique, ne se retrouve qu'à 13 autres reprises dans les Trois Gaules, dont une chez les Lémovices – à Bonnat¹⁸. Seules quatre femmes portent ce *cognomen*. Quoique d'origine latine, il semble que celui-ci se retrouve fréquemment dans l'aire celtique, plus que dans d'autres régions¹⁹.

L'emploi de *uiuus/a.* est de loin le plus fréquent des adjectifs inscrits sur les épitaphes de cette cité, puisqu'il se retrouve sur 28 des 73 textes funéraires qui y ont été découverts, associé au défunt ou au commanditaire de l'inscription. En outre, quatre de ces 14 Lémovices ont davantage insisté sur leur implication par l'emploi du pronom *ipse* ; à vrai dire, il s'agit des seules mentions de l'ensemble du Massif central. Ces deux termes permettent de renseigner plus précisément les conditions d'érection de la sépulture : si la réalisation de la tombe est un devoir filial ou attribué par décision testamentaire, il est possible en effet que le défunt s'occupe lui-même des démarches liées à la construction de son monument funéraire. Le

16- Schulze 1904, 423 (Cassius), 34 et 37 (Avitus) ; Kajanto 1965, 18, 79, 80, 134 et 304.

17- D'après les *indices* du *CIL*, XIII : quatre en Aquitaine, 13 en Lyonnaise, huit en Belgique, d'après Epigraphik-Datenbank Claus Slaby et en tenant compte de tous les dérivés : sept en Aquitaine, 26 en Lyonnaise et 35 en Belgique.

18- Quatre en Aquitaine, quatre en Lyonnaise, cinq en Belgique. À Bonnat, *CIL*, XIII, 1437. D'après Epigraphik-Datenbank Claus Slaby et en tenant compte de tous les dérivés : 21 en Aquitaine, dix en Lyonnaise et 15 en Belgique.

19- Kajanto 1965, 80 ; Dondin-Payre, éd. 2011.

formulaire de cette épitaphe précise enfin la destination du monument : il arrive en effet que les inscriptions rappellent par l'emploi du possessif *suus* la relation indissociable du défunt et de sa sépulture. Là encore, cette pratique semble avoir été appréciée des Lémovices, puisque 15 des 17 attestations du Massif central proviennent du territoire de cette *ciuitas*.

LES PACCII DE GLÉNIC

La découverte de l'inscription est liée aux travaux de restauration de l'église paroissiale de Glénic, datée de la fin du XI^e s. et du début du XII^e s.²⁰, puis remaniée et fortifiée dans la première moitié du XV^e s.²¹. Afin d'assurer la stabilité de l'édifice menacé par une altération des fondations et du rocher sous-jacents, des tirants horizontaux ont été placés dans le sol de l'église et ancrés dans des longrines en béton armé coulées sous les murs du transept pour parer à l'écartement de la base des murs. Pour ce faire, les soubassements ont été démontés pierre par pierre, révélant de nombreux blocs taillés correspondant à des pierres de construction antique et à des éléments architecturaux funéraires.

La mise en place d'un suivi archéologique²² dès mars 2003 lors de la campagne de restauration a permis de relever, identifier, photographier et dessiner tous les éléments architecturaux visibles, ainsi que de sélectionner les blocs présentant un intérêt scientifique et muséographique, ces derniers n'étant pas remis à leur place d'origine. C'est dans ce cadre que fut repéré un bloc épigraphe à la base de l'angle du contrefort nord-ouest du transept septentrional, l'inscription face contre terre, où seules deux lignes étaient lisibles²³ (fig. 4). Pour des raisons de stabilité de l'édifice, ce n'est qu'à l'automne 2009 que cet élément a été entièrement extrait des soubassements, permettant enfin la lecture intégrale de l'inscription. Elle est aujourd'hui conservée à l'intérieur de l'église.



Fig. 4. Vue de la pierre inscrite dans sa position de découverte, à la base d'un contrefort de l'église de Glénic ; la face inscrite est positionnée face contre terre (cl. J. Roger).

20- Lacrocq 1934, 75-76.

21- Combrouze-Lafaye 1999, 49.

22- Le mode opératoire de ces opérations archéologiques liées aux travaux de restauration de l'édifice a été décrit lors d'un séminaire sur le diagnostic des ensembles funéraires en 2005 (Roger 2007).

23- Roger 2003.

Le linteau d'un tombeau ?

Longtemps conservée face cachée dans le mur de l'église de Glénic, cette inscription reste aisément lisible ; si le temps a partiellement effacé la partie gauche de l'inscription, la faible détérioration de la pierre ne laisse aucune place au doute quant à la lecture de l'inscription (fig. 5).

L(ucius) . Paccius . Andomi f(ilius) . Pacatus . pater / uiuos . m(onumentum) . posuit . et sibi . et . suis (hedera) / L(ucio) . Remmio . Andomo patri (hedera) / Pacciae . Dami . f(iliae) . Suiato . uxori / Pacciae . Pacatae . filiae

Lucius Paccius Pacatus, le père, fils d'Andomus a placé ce monument pour lui et les siens, de leur vivant, Lucius Remmius Andomus, son père, Paccia Suiato, fille de Damus, son épouse, Paccia Pacata, sa fille.



0

0,50 m

Fig. 5. Vue générale du cartouche épigraphique de Glénic et relevé de l'inscription – mire de 1 m (relevé et DAO J. Roger).

Le texte de cinq lignes est constitué de lettres capitales carrées, profondément gravées et peu soignées : quoique calibrées, la hauteur et la forme des lettres sont irrégulières. On remarque également leur forme arrondie ainsi que celle de leur sillon. La gravure de cette inscription démontre la volonté du lapicide de livrer un travail soigné. Ce dernier a multiplié les interponctuations, en variant leur position sur la ligne ; seuls deux espaces ne comportent pas de point. On remarque également la présence de deux *hederae* aux lignes 2 et 3. L'intégralité du champ épigraphique est occupée, et les lettres initiales de chaque ligne sont alignées. La largeur des lettres varie selon les lignes ; on constate ainsi que les lettres de la première ligne sont davantage étroites que le reste du texte. D'autres éléments témoignent d'une volonté de gain de place, tel le E de *PATER*, blotti sous l'haste horizontale du T, ligne 1, ou encore le R final, gravé sur la moulure. À l'inverse, les lettres de la ligne 5, moins nombreuses, sont plus larges que celles des autres lignes, dans un souci d'occupation totale du champ épigraphique. Cependant, d'autres indices laissent penser à des maladresses de la part du lapicide, notamment la grande irrégularité dans la hauteur des lettres d'une même ligne – l'ensemble oscille entre 5,5 et 8,5 cm, ou même dans la forme des lettres, qui varie d'un caractère à l'autre. Il semble de plus que les lignes, qui ne sont pas droites, n'ont pas été tracées au préalable sur la pierre. De même, la haste supérieure de l'un des E de la ligne 2 a été oubliée au moment de la gravure. Il reste cependant difficile de dire s'il est possible d'en tirer un quelconque renseignement quant à la technicité de la gravure ou sur la datation de l'inscription.

Le support du texte est une pierre de taille en granit de grand appareil de 173 cm de long pour 52 cm d'épaisseur et 44 cm de profondeur. Toutes ses faces sont bien équarries, exception faite de la face supérieure, plus grossièrement taillée et qui a été amputée d'un élément gênant pour son usage ultérieur – un fronton ? On note que l'arête postéro-inférieure du bloc a été retouchée pour permettre son installation à la base du contrefort. Dans une moindre mesure, les bords du cartouche de l'inscription ont également été retaillés pour permettre une meilleure assise au bloc. En réalité, seul le montant gauche a été préservé. Le granite de ce bloc présente des traces rougeâtres, notamment dans sa partie gauche. Cette altération pourrait être liée à l'action du feu, sans autres dommages que la rubéfaction et sans doute un amoindrissement de la résistance de la pierre.

Il est probable qu'il ait été employé comme linteau d'une porte, les dimensions du support et la mention de plusieurs individus bénéficiaires de la sépulture concordant pour identifier ici un bâtiment à destination funéraire. En effet, l'église de Glénic recèle de nombreux blocs de parement en grand appareil d'époque romaine qui, en l'état de nos connaissances, ont toujours été utilisés pour la construction de mausolées en milieu rural pour la cité des Lémovices. Quelques pierres de taille participant à l'édifice ont aussi été repérées, dont un fût de colonne monolithe possédant sa base ou des éléments liés au couronnement du monument. Si la sépulture monumentale épigraphe est peu attestée dans le Limousin car exceptionnellement conservée – on citera ainsi les deux tombeaux-temples des Cars, commune de Saint-Merd-les-Oussines en Corrèze²⁴, de nombreux indices permettent d'en proposer d'autres²⁵. Il est ainsi possible d'établir un parallèle à cette inscription avec l'épithaphe de la famille de Paulinus²⁶ où ce dernier a posé un monument pour son grand-père, son père, son fils et pour lui-même. Cette inscription est conservée dans la crypte primitive de l'église de La Souterraine dont la relecture récente du bâti a permis d'identifier une première église des V^e-VII^e s. construite entièrement de blocs récupérés d'un mausolée situé à proximité²⁷.

La présence en ce lieu d'un important bâtiment antique est ainsi soupçonnée par son emplacement stratégique à l'extrémité d'un promontoire dominant la Creuse, à proximité d'un passage à gué d'une voie vraisemblablement fort ancienne. Cette position n'est pas sans rappeler la situation géographique du mausolée de Moutier-Rozeille, dans la Creuse, dominant la Rozeille, ou celle, vraisemblable, de Châteauponsac – Haute-Vienne, au-dessus de la Gartempe. Les sondages dans et autour de l'église de Glénic n'ont pas permis

24- Paillet & Tardy 2006.

25- Roger & Boulesteix 2012.

26- [D]is . Manibus . et . memoriae Pauli/ni . fili . item . Memoriae . Pauli[ni] / patris . item . Nertaci aui . N[ert]/acus uiuus . pos(uit) (CIL, XIII, 1442).

27- Roger & Boulesteix 2012.

de restituer son emprise au sol ; de plus, rien ne permet d'assurer l'existence d'une nécropole gallo-romaine en ce lieu, malgré quelques indices : au XIX^e s., une sépulture contenant une cuiller à parfum, une pointe de javelot et un *aureus* de Faustine a été mise au jour dans le bourg²⁸. Cette église primitive a été démantelée – partiellement ou complètement – dès le VII^e s., et la récupération des blocs du mausolée a vraisemblablement servi à alimenter les besoins en sarcophages de la nécropole mérovingienne implantée à cet endroit.

Des singularités onomastiques

L'inscription fait état d'un citoyen romain qui a pris soin de réaliser une sépulture, vraisemblablement un grand bâtiment, pour son père, son épouse, sa fille et lui-même. En ce qui concerne la séquence onomastique du dédicant, de sa femme et de sa fille, il s'agit de la première occurrence du *nomen* Paccius en Aquitaine. D'origine latine²⁹, il est peu répandu dans les Gaules et les Germanies – sept fois au total³⁰. Le *cognomen* Pacatus, commun au père et à sa fille, est également d'origine latine³¹ ; il est quant à lui davantage usité : 36 occurrences dans les Gaules et les Germanies, dont trois en Aquitaine³². 12 sont associées à des femmes³³. Le *nomen* Remmius est attesté à 44 reprises dans le monde romain ; il s'agit ainsi de la première occurrence de ce *nomen* à l'origine disputée – latine ou celtique³⁴ – dans les Gaules et les Germanies. Le *cognomen* Andomus est un *hapax* : il n'y a aucune autre occurrence de ce nom dans cet espace³⁵ ; deux inscriptions de Belgique mentionnent cependant un *pagus* Andomus³⁶. On peut ainsi envisager qu'il s'agisse d'un nom d'origine celtique. Enfin, le *cognomen* de sa femme, Suiato, est également un *hapax*. Il ne se rencontre à aucune autre occasion dans le monde romain. La seule analogie trouvée est Titus Iulius Suhetius, qu'Alfred Holder lit Suietius³⁷, attestée à Embken, en Germanie inférieure, à proximité de Cologne. D'après Holder, le morphème celtique “-ieto” est attesté sous d'autres formes similaires, “-ianto”, “-iato” et “-iento”³⁸. Cependant, la forme “-iato” ne se retrouve pas en tant que suffixe ; elle semble uniquement usitée dans le nom Adiatorix, qui n'est cependant pas attesté dans l'épigraphie³⁹. Ces éléments semblent toutefois corroborer une origine celtique. Son père, Damus, possède un *cognomen* d'origine celtique⁴⁰. Ce dernier est extrêmement rare sous cette forme puisqu'il ne se rencontre qu'à une seule autre occasion dans les Gaules et les Germanies, à *Argentomagus*, chez les Bituriges Cubes⁴¹.

28- Dussot 1989, 128.

29- Schulze 1904, 204 et 424a. Selon Holder 1896-1907, II, 900, Paccius serait un gentilice latin. Raepsaet-Charlier 2011, 231 souligne la proximité par l'assonance de Paccius entre le latin et le celto-germanique.

30- Ces estimations sont fournies d'après la base de données en ligne de l'université d'Heidelberg. Ce *nomen* est attesté à quatre reprises dans les indices du *CIL*, XIII, dont une fois pour une femme. Le *Repertorium* de Solin et Salomies ne renseigne que les deux références de Schulze. En revanche il est extrêmement fréquent en Italie, à Rome et dans les provinces africaines.

31- Dérivé de *pax* d'après Kajanto 1965, 67 et 261.

32- Deux à Bordeaux (*CIL*, XIII, 776 et 778) et une à Limoges (*CIL*, XIII, 1389).

33- Les *indices* du *CIL*, XIII rapportent 23 occurrences pour les Gaules et les Germanies, 13 hommes et dix femmes. D'après Epigraphik-Datenbank Clauss Slaby : quatre (Aquitaine), sept (Lyonnaise), sept (Belgique), quatre (Germanie inf.) et 11 (Germanie sup.).

34- Wilhelm Schulze le cite dans son répertoire des noms latins. Cependant, X. Delamarre fait mention d'une Remmia Tertullina à Haidra et d'une Remmia Fructusa à Dougga ; d'après lui, ce nom serait donc d'origine celtique. Voir Schulze 1904, 219 et 424, Holder 1896-1907, II, 1127 (*Remmi-acum*) et Delamarre 2007, 152.

35- Voire dans le monde romain d'après la base de données d'Heidelberg et dans les travaux dirigés par Dondin-Payre & Raepsaet-Charlier 2001 et Dondin-Payre, éd. 2011.

36- À Dijon, *CIL*, XIII, 5474 et 5475 – *ILLingons*, 51 et 52. Ce *pagus* est cité chez Holder 1896-1907, I, 149.

37- La forme Suhetius, qui semble à privilégier, est proposée par Zangemeister et reprise dans le *CIL*, XIII, 7911, et dans Delamarre 2007, 174.

38- Pour Delamarre 2007, le *cognomen* Suhetius serait équivalent à Suietius ; il ne propose aucun parallèle de la sorte.

39- Il faut se tourner vers Cicéron, *Correspondances, Lettres à des familiers*, 2.12.2. Adiatorix serait un Galate, maître d'Héraclée du Pont, fidèle de Marc Antoine (Holder 1896-1907, I, 41). En outre, “-ianto” se retrouve en suffixe dans “Adianto” (Holder 1896-1907, I, 41). Aucun cas n'est attesté avec le suffixe “-iento”.

40- D'après Holder 1896-1907, I, 1222, et Delamarre 2007, 81.

41- Le texte serait *[Fa]bia Dami . fil.* d'après la base de données d'Heidelberg (voir CAG, 18, 177), ou *Bladami . fil.* selon le *CIL*, XIII, 1316 repris par CAG, 36, 65. À l'échelle de l'Empire ce *cognomen* semble extrêmement rare puisque seules trois autres occurrences sont relevées : le nom unique *Damus* a été gravé sur une colonne de Pompéi, *CIL*, IV, 1298, et sous la forme *Dami*, à Langres, en Germanie supérieure, *CIL*, XIII, 5751. En considérant l'*instrumentum domesticum*, un troisième texte de Vienne, en Narbonnaise, rapporte une *officina Dami*, *CIL*, XII, 5686, 298. La forme *Damo* ne se retrouve qu'à deux reprises, dans le cas d'un affranchi, Numerius Servilius Damo, à Rome (*CIL*, VI, 26395), ainsi qu'à Kreuznach, en Germanie supérieure, avec le citoyen Tiberius Iulius Damo (*CIL*, XIII, 7535).

Filiation et transmission du nom : un cas de stratégie matrimoniale et d'autocélébration

L'indication de la filiation semble se baser sur le modèle pérégrin. Ici, les deux parents sont renseignés par leur *cognomen*, ce qui pourrait traduire un accès à la citoyenneté relativement récent, qui expliquerait le maintien d'une telle pratique. D'ailleurs, l'absence d'invocation initiale, la paléographie et la forme de la filiation incitent à penser à une datation haute, probablement de la seconde moitié du 1^{er} s. ou de la première moitié du 1^{er} s.

Cette inscription pose en outre la question de la transmission des noms : en effet, Lucius Paccius Pacatus possède un *nomen* latin différent de celui de son père, Lucius Remmius Andomus. Par ailleurs, son épouse partage ce même *nomen* ; l'union matrimoniale de deux individus issus de la sphère citoyenne n'impliquant pas de changement de *nomen*, il apparaît que les *Paccii* de Glénic sont engagés dans une opération d'autocélébration et de stratégie de notabilité locale⁴².

L'épithaphe commune est un phénomène assez rare à l'échelle du Massif central : elle ne se rencontre en effet qu'à 15 reprises, dont dix en territoire lémoivice⁴³. Elles concernent autant les citoyens que les pérégrins, respectivement sept et huit sépultures, et fournissent l'identité de 12 citoyens ainsi que 11 noms uniques. Généralement usitée pour les couples ou les frères et sœurs, seules deux d'entre elles se destinent à plus de deux individus : celle de Glénic, ainsi que celle de La Souterraine, mentionnée supra, réalisée par les soins de Nertacus pour son grand-père, son père et lui-même, qui se trouve dans une situation analogue⁴⁴. L'épithaphe des *Paccii*, en plus d'appartenir à ce corpus singulier, se trouve également être l'épithaphe destinée au plus grand nombre d'individus – quatre au total.

Le monument lui-même participe en outre à cette glorification. Il est d'ailleurs mentionné dans le texte par la formule *monumentum posuit* ; habituellement employé comme formulaire final, le verbe *posuit* est présent à 41 reprises dans le Massif central, dont 34 chez les Lémovices. En revanche, le monument n'est indiqué que dans 15 épithaphes, dont huit via le terme *monumentum*⁴⁵. L'association des deux termes, uniquement attestée en cinq occasions, dont trois dans la *ciuitas Lemouicum*, relève ainsi d'un emploi rare. Par sa taille qui devait être imposante, le monument en lui-même est un signe d'ostentation, et démontre la volonté de Pacatus de se démarquer par l'exposition de sa richesse ainsi que par sa capacité à faire réaliser un tombeau sur le modèle des édifices funéraires romains les plus remarquables⁴⁶.

L'INSCRIPTION DU GRAND-BOURG

L'inscription du Grand-Bourg n'est pas inédite et a été publiée à de nombreuses reprises, mais sa redécouverte par J. Roger et D. Dussot en 2011 justifie un nouvel examen.

Les vicissitudes d'une découverte

L'histoire de cette inscription est des plus insolites : connue depuis 1752, elle a été publiée à 16 reprises depuis lors ; l'abbé Nadaud, curé de Teyjac, la mentionna pour la première fois dans son *Mémoires pour servir l'histoire du diocèse de Limoges*⁴⁷ ; il y indiquait qu'elle se trouvait en remploi en tant que linteau de cheminée de l'ancien château des chanoines de la cathédrale Saint-Étienne de Limoges, situé au bourg de Salagnac. Le château est attesté dès le début du XI^e s. ; donné à cette époque, il devint en 1618, après plusieurs legs, la propriété des chanoines de Saint-Étienne de Limoges par droit féodal, et ce jusqu'à la Révolution⁴⁸. Nadaud

42- Voir les développements dans Blanc & Lamoine 2013.

43- On en retrouve deux autres chez les Arvernes et les Rutènes, ainsi qu'une dernière en territoire gabale.

44- Plus de 115 blocs antiques, dont l'inscription, sont réemployés dans l'église de La Souterraine (*CIL*, XIII, 1442).

45- La moitié provient du territoire lémoivice.

46- Même si la forme du monument demeure inconnue, on suppose qu'il possédait des colonnes, en remploi dans l'église de Glénic. Pour des comparaisons à l'échelle des Gaules, voir Laubry 2009.

47- Nadaud 1752.

48- 1789 ou 1790, d'après Barrière & Desbordes 1981, 73-80.

fut le seul à proposer une transcription du texte ; en effet, la pierre disparut avant 1800 et le château, qui a pu être détruit ou abandonné au moment de la Révolution, était mentionné à l'état de ruine au XIX^e s. D'après F. Vallentin "les manteaux des cheminées et les autres pierres de taille du château ont partout été enlevés"⁴⁹, ce qui suggère qu'il a dû être démantelé⁵⁰. Ainsi, jusqu'à sa redécouverte partielle en 1951, puis en 2011, les propositions de lecture et d'interprétation de ce texte se basaient sur la lecture de l'abbé Nadaud, réalisée de son propre aveu avec difficulté⁵¹.

Malgré la disparition de la pierre, les premières décennies du XIX^e s. virent se multiplier les écrits à son sujet, d'abord ecclésiastiques, avec les *Essais historiques* de l'abbé Legros⁵², puis historiques et administratifs via les écrits de Joseph Jouilletton et de Richard⁵³, et tous reprenaient le manuscrit de Nadaud. La correspondance de l'historien de l'art, peintre et collectionneur Pierre-Marie Gault de Saint-Germain tient une place à part ; alors enseignant dans la Creuse, il rédigea une série de lettres sur la géographie et les antiquités du département, dont une, adressée à Madame de Beaulaton, présente plusieurs inscriptions romaines, dont celle-ci⁵⁴. Ce texte tombe ensuite dans un oubli relatif, puisqu'il faut attendre la création de la revue du *Bulletin épigraphique de la Gaule* en 1881 pour que F. Vallentin la publie dans sa synthèse des inscriptions découvertes dans le département de la Creuse, en partie republiée en 1883 dans les *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*⁵⁵. Le recueil des *Inscriptions des Lémovices* d'É. Espérandieu⁵⁶ et le *Corpus Inscriptionum Latinarum*⁵⁷ sont les dernières sources du XIX^e s. à présenter ce texte et la lecture que Nadaud avait pu en faire.

À nouveau, les publications cessèrent durant un demi-siècle ; seul G. Janicaud, dans sa notice sur Salagnac publiée en 1929, écrivit que "le manteau d'une cheminée du château, maintenant ruiné, était formé d'une pierre, malheureusement disparue, qui portait une inscription, la dédicace d'un temple par un certain Sulpicius", sans toutefois fournir de transcription du texte⁵⁸. Il fallut attendre 1950-1951 pour que G. Janicaud fasse état d'une inscription remployée en tant que marche de la cave de la maison dite Pateyron, face à l'église du Grand-Bourg, rue du manoir⁵⁹ (fig. 6). Les quelques lettres visibles lui permettaient d'identifier le texte relevé par Nadaud deux siècles auparavant, cependant il ne remarqua pas le reste de l'inscription, porté sur le linteau de la même cave (fig. 7). Cette redécouverte fut relayée la même année par P.-F. Fournier dans *Gallia*, par A. Merlin dans *l'Année épigraphique* de 1953, et enfin par P. Wuilleumier dans les *Inscriptions latines des Trois Gaules*⁶⁰. Dans leur article sur l'ancien carrefour de Salagnac, paru en 1981, B. Barrière et J.-M. Desbordes citaient cette inscription, sans en présenter le texte⁶¹ ; ces derniers n'étaient cependant pas au courant de la redécouverte de l'inscription 30 ans auparavant, écrivant que celle-ci était "aujourd'hui perdue, naguère réemployée dans le manteau d'une cheminée du château médiéval". Enfin, D. Dussot, dans la *Carte archéologique* du département de la Creuse, rapportait en 1989 la lecture de l'abbé Nadaud, sans mentionner sa redécouverte par G. Janicaud⁶². Il précisait toutefois que la transcription semblait fautive⁶³.

49- Vallentin 1881.

50- D'après G. Janicaud, l'inscription était "disparue depuis 180 ans" ; ainsi, elle pourrait avoir été déplacée dès 1770 sans qu'on ne puisse confirmer cette information.

51- En effet, l'inscription est d'après lui "inintelligible parce que la plupart des lettres ne sont pas lisibles, et la pierre brisée". Voir Nadaud 1752.

52- Legros 1800.

53- Jouilletton 1814 ; Richard 1816.

54- Gault de Saint-Germain 1810.

55- Vallentin 1881 et 1883.

56- Espérandieu 1891.

57- *CIL*, XIII, 1439.

58- Janicaud 1929.

59- *Id.* 1950-1951, 13-14. Il faut probablement attribuer cette redécouverte au missionnaire Larose qui adressa un courrier en ce sens au docteur Janicaud le 8 février 1951 (archives de la société des sciences de la Creuse).

60- Fournier 1951 ; Merlin 1953 ; *ILTG* 1963, 189bis.

61- Barrière & Desbordes 1981.

62- Dussot 1989, 125.

63- J. Jarry en parle également dans son article sur les inscriptions du Limousin dans le *Bulletin pour le développement de l'archéologie sur le Niort et les environs (ADANE)* de 2012, n° 24.



Fig. 6. Vue générale et relevé de l'inscription du Grand-Bourg conservée dans l'embranchement d'une cave – mire de 10 cm (relevé et DAO A. Blanc).

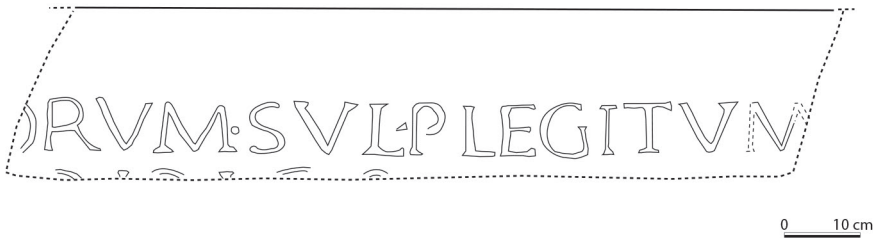
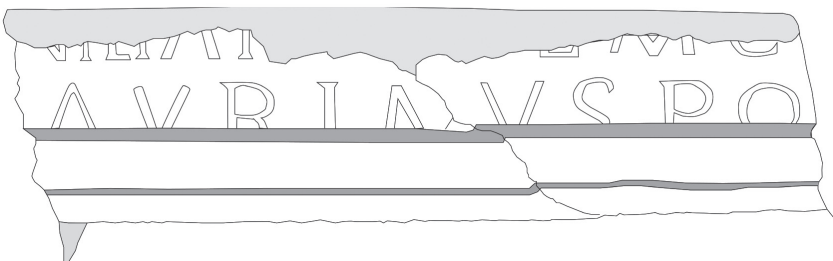


Fig. 7. Vue générale et relevé du linteau de la cave (cl. A. Blanc).



L'inscription perdue de Nadaud ?

Ainsi, durant deux siècles, l'abbé Nadaud fut le seul à avoir vu la pierre et l'inscription qui s'y trouvait et à l'avoir transcrite. Les informations qu'il a pu fournir ont été relayées par les différents commentateurs ; ainsi, tous s'accordent sur l'état de la pierre, "brisée"⁶⁴, de l'inscription "abîmée"⁶⁵ et "inintelligible"⁶⁶ portant des "caractères frustes"⁶⁷, dont "la plupart [...] n'étaient presque pas lisibles"⁶⁸, "presque [effacés]"⁶⁹, la lecture proposée étant "difficile"⁷⁰, "erronée"⁷¹, "fautive"⁷². Malgré cette source commune, les interprétations sont nombreuses et les transcriptions proposées diffèrent sur certains points, d'autant que seules celles du *CIL* et de la *Carte archéologique* rapportent le fait qu'elle compte plusieurs lignes.

Il semble légitime de repartir de la transcription initiale qui a été la source de toutes les notices jusqu'à aujourd'hui et de la confronter à la lecture réalisée en 2011. Ainsi, en 1752, l'abbé Nadaud proposait la lecture suivante⁷³ :

AESV ORVM SVLPLECT [.....] V / LPSCA VPICO APINOSSOEILI / VENIILAE . AEDEM . CVM . SVIS / DO
[...] DI . M . V . S .⁷⁴

Lors de son étude en 2011, l'inscription se trouvait sur deux grands blocs ; le premier était la marche découverte par G. Janicaud en 1951, l'autre se trouve juste au-dessus, sur le linteau de l'escalier menant à la cave. La lecture des deux textes est rendue extrêmement difficile en raison de l'état du linteau, retaillé – une moulure a fait disparaître la moitié de la dernière ligne, cimentée, brisée afin de l'intégrer à la construction de l'escalier. De même, la marche étant intégrée dans le bâtiment, une partie de l'inscription se trouve désormais dans les murs. Néanmoins, des lettres en capitale carrée, soignées, et de dimensions importantes sont encore lisibles :

Sur la marche :

~]orum sulplegitum[~

Sur le linteau :

~]++a+[~]emc[~ / ~]aurimus . pol[~

L'inscription de la marche correspond à la première ligne du texte relevé par l'abbé Nadaud et validée par le *CIL*, les quatre premières lettres étant masquées à l'intérieur des murs. En revanche, il a été possible de clarifier la lecture qui jusqu'alors était lacunaire. Cependant, la lacune proposée par Nadaud – six points entre le T (*sic*) et le V, pose problème. Dans l'hypothèse d'une lacune formelle, on pourrait penser que ce V correspond au V ou au M lu en 2011. Mais si ces points de suspension correspondent à une estimation du nombre de lettres manquantes, ou tout du moins à une lacune importante, cette hypothèse est infirmée⁷⁵.

64- Gault de Saint-Germain 1810 ; Jouilletton 1814 ; Vallentin 1881 ; *id.* 1883 ; *CIL*, XIII, 1439.

65- *CIL*, XIII, 1439.

66- Jouilletton 1814.

67- Gault de Saint-Germain 1810.

68- Jouilletton 1814.

69- Vallentin 1881 et 1883.

70- *CIL*, XIII, 1439.

71- Dussot 1989, 125.

72- Vallentin 1881 et 1883.

73- Lecture du *CIL* : AE SVORVM SVLPLECT [-] V / LPSCAVPICO APINOSSO EILI / VENIILAE . AEDEM . CVM . SVIS / DO [-] DI . M . V . S, *CIL*, XIII, 1439.

74- Voir Nadaud 1752.

75- En effet, Nadaud note une autre lacune avec quatre points, ligne 4. Cette différence de notation pourrait suggérer qu'il a voulu indiquer une dimension à ces lacunes.

Il faudrait ainsi considérer que Nadaud n'avait pas réussi à lire les lettres TVM, qui seraient suivies par quelques caractères supplémentaires. En effet, on ne peut statuer sur la fin de la ligne puisque rien ne garantit que le M en soit la dernière lettre, la pierre étant enchâssée dans les murs. La deuxième ligne lue par Nadaud est probablement occultée par la marche précédente de l'escalier ; on peut en effet distinguer le haut de certains caractères sous ORVM (fig. 8).



Fig. 8. Gros plan de l'inscription où l'on peut observer le haut de certaines lettres de la deuxième ligne, occultées par la marche supérieure – mire de 10 cm (cl. J. Roger).

Au vu de l'état de la pierre, est-il possible d'associer l'inscription du linteau au reste de la transcription de 1752 ? Une analogie peut être faite avec les deux dernières lignes de la lecture de Nadaud. La partie supérieure gauche du linteau laisse apparaître sous le ciment le bas de quatre hastes verticales et d'un A intercalé entre les deux dernières. Cet ensemble pourrait correspondre au *IILAE* de *VENIILAE* relevé par l'abbé. À la fin de la ligne, on distingue une haste horizontale qui pourrait être la base d'un E, un enchaînement de traits qui correspond à *IVI* ou *M*, puis la base d'un C. À nouveau, l'ensemble concorde avec les lettres *EMC* de la séquence *AEDEM CVM* lue au XVIII^e s. Au centre, l'espace masqué par le ciment est suffisamment large pour coïncider avec les trois premières lettres d'*AEDEM*.

Malgré la moulure, la ligne suivante permet de lire distinctement *AVRIMVS . PO*. Cette lecture correspond en partie à la dernière ligne lue par Nadaud. Le groupe de lettres *RIMVS* trouve son analogie

avec le DIMVS de Nadaud ; celui-ci a pu confondre le R avec un D⁷⁶. Alors que le début de la ligne n'est pas visible aujourd'hui en raison de l'état de conservation de la pierre – ce qui correspondrait au DO de 1752 – la lecture du bloc permet d'identifier une partie de la lacune avec les lettres AU, formant un nom se terminant par *-aurimus*.

Ainsi, tous ces éléments lus en 2011 ont pu trouver une correspondance avec la transcription de l'abbé Nadaud, ce qui confirmerait l'idée qu'il s'agit bien des textes identifiés par lui. Le seul élément inédit est la lecture des lettres PO à la fin de la dernière ligne, qui n'avaient jamais été lues auparavant.

Une interprétation délicate

De nombreuses hypothèses de lecture, de restitutions et d'interprétations ont été proposées depuis deux siècles, et l'explication du formulaire ne peut reposer que sur des hypothèses au vu de l'état de conservation des pierres et de la transcription de l'abbé Nadaud qui peine à faire sens⁷⁷.

En se basant exclusivement sur notre relevé, le premier terme, qui se termine par la désinence *-orum*, pourrait appartenir à un nombre d'expressions important. La suite de la première ligne, déchiffrée depuis 1951, livre une séquence onomastique citoyenne : le *nomen* latin abrégé Sulp(icius), suivi du *cognomen* Legitum(us), proposé pour la première fois par P. Wuilleumier en 1963⁷⁸. Ce dernier se retrouve exclusivement dans les Gaules et particulièrement en Aquitaine – neuf occurrences sur dix⁷⁹. Il s'agirait d'un dérivé du *cognomen* latin Legitimus particulièrement apprécié dans les régions celtiques. Le reste de la pierre est intégré dans le bâtiment ; il est donc impossible d'affirmer que la ligne se termine sur ce surnom, ou encore de confirmer la lecture de la ligne suivante, relevée en 1752. À l'instar du *CIL*, XIII, il est possible d'interpréter la lecture de la ligne 2 comme une séquence onomastique, *Sulpicius Apinossus filius*. Le *cognomen* Apinossus ne se rencontre qu'à trois autres reprises, à Metz, Reims et Limoges⁸⁰.

La troisième ligne laisserait apparaître le nom d'une femme. D'après la lecture proposée par Nadaud et le relevé de la pierre, ce dernier serait orthographié *Venilla*, donc Venela. La lecture proposée par le *CIL*, Venilla, est un *hapax*⁸¹ ; le morphème *-uenill-* ne se rencontre que dans le nom *Iuvenillus/a*⁸². La forme Venelus/a est un *hapax* ; mais les formes Venelius/a et Venilius/a sont attestées, quoiqu'en proportions réduites – respectivement 16, toutes à Rome et en Italie, et sept, à Rome, en Espagne et en Numidie. Il s'agirait ainsi de la première attestation de ce nom dans les Gaules. La suite de la ligne, *aedem cum suis*, semble être le seul élément que Nadaud a clairement identifié⁸³.

Rien ne permet d'éclairer le sens du DO relevé par Nadaud au début de la quatrième et dernière ligne, puisque cette partie du texte n'a pas été retrouvée. La lecture de 2011 confirmerait la présence d'un nom au nominatif, vraisemblablement Aurimus. Il possède un seul parallèle avec une inscription de Sardaigne faisant état d'un Aurim(i)us⁸⁴. En revanche, aucun autre *nomen* ou *cognomen* intégrant le morphème *-aurimus* n'a été découvert jusqu'à ce jour. Il pourrait être suivi par le début du verbe *posuit* qui permettrait d'aller dans le sens d'une épitaphe.

76- Erreur facilitée par le fait que toute la ligne est coupée par une large moulure qui a fait disparaître le centre des lettres.

77- Déjà en 1752, l'inscription était "inintelligible parce que la plupart des lettres ne sont pas lisibles et la pierre brisée" (Nadaud 1752, f° 192). D'après É. Espérandieu, l'abbé Nadaud aurait écrit que sa transcription était incorrecte. Nous n'avons trouvé aucun commentaire de la sorte dans le manuscrit.

78- *ILTG*, 1963, 189bis.

79- *AE*, 1968, 299 ; *AE*, 2007, 941 ; *CAG* 46, 63/1, 170, 187, 201 et 208 ; *ILTG*, 1963, 156 ; Marichal 1988, n° 4, 6. Trois de ces inscriptions sont d'ailleurs en gallo-latin. À Nîmes : Sulpicia Legituma est l'épouse de Lucius Licinius Narcissus, *CIL*, XII, 3931.

80- *CIL*, XIII, 1398, 3271 ; *AE*, 2001, 1413.

81- O. Hirschfeld suggérerait de restituer *Venilla filia*, ce qui en ferait la fille de Sulpicius Legitimus.

82- On retrouve cependant le *nomen* Venellia à une seule reprise, en Italie, *CIL*, IX, 595.

83- Nadaud 1752, f° 192.

84- *CIL*, X, 7879.

La destination de ce texte demeure énigmatique. Sur la base de la lecture de l'abbé Nadaud, les différents commentateurs ont tenté, sans l'avoir vue, de fournir une interprétation de cette inscription, et les avis ont à nouveau divergé. En se basant sur la lecture de la première ligne, formulée par l'abbé Nadaud, AE SVORVM, il serait possible d'envisager, avec l'oubli d'un T, la fin de la formule *pro salute sua et suorum*, thèse défendue dès 1881⁸⁵, et qui ferait de ce texte une dédicace religieuse. Cette interprétation est cependant en contradiction avec la lecture des lignes suivantes qui introduisent l'usage du datif, plutôt compatible avec un texte funéraire, ainsi qu'avec la dernière ligne de l'inscription. En outre, si on se base uniquement sur la lecture assurée de 2011, la désinence *-orum* pourrait appartenir à n'importe quel mot de la deuxième déclinaison au génitif pluriel⁸⁶.

La principale hypothèse, formulée par F. Vallentin et toujours défendue aujourd'hui, se fonde sur l'expression *aedem cum suis*. Nadaud proposait l'idée d'une dédicace d'un temple dédié à une divinité qui reste inconnue. Si D. Dussot relayait prudemment l'hypothèse d'un fronton de temple⁸⁷, il ne faisait cependant aucun doute pour B. Barrière et J.-M. Desbordes que ce texte attestait de l'existence d'un sanctuaire gallo-romain⁸⁸. Sous le Haut-Empire, *aedem* est devenu un terme général sans pour autant désigner un temple. Il est attesté à plusieurs centaines de reprises dans le monde romain. Parmi elles, le formulaire *aedem [...] cum suis* est uniquement attesté à 13 reprises, ce qui fait d'elle une expression extrêmement rare, qui ne se rencontre toutefois que dans le cas de dédicaces. Bien que l'abbé Nadaud affirme l'avoir lue distinctement, sa transcription n'a été que partiellement vérifiée et n'est pas assurée. *Aedem* se rencontre également en contexte funéraire, à l'instar de l'épithaphe de Lucius Pomponius Bassulus et de Lucius Pomponius Balbinus, à Lanuéjols, en Lozère, où ce terme désigne un mausolée⁸⁹.

Dans l'hypothèse d'un texte funéraire, on pourrait penser à un tombeau familial de la *gens Sulpicia*. Les séquences onomastiques de Sulpicius Apinossus et de Venilia semblent être au datif et désigneraient des défunts ; Sulpicius Legitimus, dont il est difficile de connaître la désinence avec certitude, pourrait être au datif et un défunt supplémentaire. On retrouverait l'un des formulaires funéraires traditionnels qui clôt une épithaphe : le commanditaire au nominatif, responsable de l'érection de la tombe, *Aurimus posuit*. Cette hypothèse de monument funéraire dans le secteur du Grand-Bourg est également étayée par la présence de sarcophages trouvés autour de l'église et fabriqués à partir de blocs en grand appareil de granite.

Il reste difficile cependant d'établir les relations familiales entre tous ces individus. D'après la lecture de l'abbé Nadaud, seul Sulpicius Apinossus pourrait être le fils de Legitimus, l'ajout filial d'O. Hirschfeld concernant Venilia est gratuit. Non seulement il n'est pas possible d'établir un lien familial entre eux, mais en plus rien ne garantit qu'ils soient tous des *Sulpicii* et qu'on ait affaire uniquement à des nomenclatures de droit romain. On peut s'interroger sur Venilia et Aurimus qui pourraient être des idionymes renvoyant à un contexte pérégrin. D'ailleurs, l'hypothèse de considérer deux textes différents n'est peut-être pas à écarter : le fait que la paléographie diffère d'un bloc à l'autre et que la taille des lettres varie nettement irait dans ce sens. Peut-être faudrait-il envisager qu'il s'agit de deux inscriptions distinctes, l'une faisant apparaître des *Sulpicii*, l'autre deux pérégrins, mais remployées ensemble dans le château de Salagnac et transcrites alors par Nadaud comme un texte unique, puis toutes deux démontées et déplacées au même endroit.

En l'état actuel, il est difficile de trancher. Aucune hypothèse n'est satisfaisante et ne prévaut sur les autres. Seul le dégagement des pierres, qui permettrait de vérifier les propositions de lecture et les transcriptions, pourrait permettre de trancher sur la destination de l'inscription.

85- Voir Vallentin 1881, repris ensuite par la majorité des commentateurs.

86- En conservant l'hypothèse du terme *suorum*, ce dernier se rencontre également dans des formulaires funéraires.

87- Dussot 1989, 125.

88- Barrière & Desbordes 1981, 73-80.

89- Ce bâtiment, mentionné *cum aedificiis circumiacentibus*, possède d'ailleurs plusieurs dépendances. Voir *CIL*, XIII, 1567 ; Blanc 2011, annexe 4 n. 31.

L'INSCRIPTION DE JABREILLES-LES-BORDES

La mise en évidence de cette inscription relève des mêmes modalités de découverte que celle trouvée à Glénic, à savoir une surveillance archéologique réalisée en 1993 au pied de l'église lors de la mise en place de drainages⁹⁰. Outre la présence de sépultures médiévales et modernes, de nombreux remplois sont conservés dans les soubassements des maçonneries. Si certains correspondent à des dalles funéraires retaillées, d'autres sont sans conteste plus anciens et se rapportent à la période romaine, comme une base de colonne en granite mise en évidence sous l'un des contreforts occidentaux ou une pierre d'entablement faisant office de dalle funéraire.

Le monument

L'inscription, gravée sur un linteau, était placée à l'envers dans le mur méridional extérieur de la nef de l'église, sous une porte latérale aujourd'hui murée, et faisait office de seuil (fig. 9). Toutefois, et à l'inverse de celle de Glénic, ce bloc n'a pas été enlevé et est toujours conservé à l'emplacement de sa découverte. Ce nouvel élément, associé à ceux déjà repérés dans le bourg – stèle en granite à quatre faces présentant *Epona* et un autel en granite dédié à Mercure – participe vraisemblablement à l'édification d'un bâtiment gallo-



Fig. 9. Vue de l'inscription retournée faisant office de seuil de la porte méridionale de l'église de Jabreilles-les-Bordes – mire de 1 m (cl. J. Roger).

90- Vigneron 1994.

romain important non encore localisé, à moins qu'il ne soit sous l'ancienne chapelle du village dédiée à saint Martin et détruite au XVIII^e s. On peut également proposer comme origine de ces pierres le site de hauteur du Puy-de-Jouer, commune de Saint-Goussaud, situé à 3 km plus à l'est, dans le département voisin de la Creuse.

Le support en granite mesure au moins 230 cm de long – l'une des extrémités n'est pas visible – pour une hauteur avoisinant les 33 cm de haut ; sa largeur n'a pas été reconnue. L'inscription sur trois lignes est insérée au sein d'un cartouche rectangulaire aux extrémités décorées de volutes – 185 cm de long par 25 cm de haut. Une fissure verticale est visible côté droit à 25 cm du bord du cartouche, incluant la destruction de moins de 10 cm de la pierre sur toute la hauteur, ce qui a pour conséquence la disparition d'une à deux lettres sur chaque ligne. Une usure prononcée est aussi visible sur la partie supérieure, expliquant peut-être la mauvaise conservation de la première ligne (fig. 10).



Fig. 10. Relevé de l'inscription antique (relevé et DAO J. Roger).

L'inscription

M (?) u[m ?] [---]s(?) L. A[n?..]i(?) Apri filius / r(?) ul(?) Arcanus Anniae Priscinae Ruti[li?] A[.]tici / pater statuas cum bas i [ou l?] dd

Arcanus, fils de [...] Aper, père d'Annia Priscina et de Rutilius (?) Atticus (?), offre des statues avec leurs bases... ?

Un certain Arcanus, fils d'Aper et père d'au moins une fille, Annia Priscina, et d'au moins peut-être un fils, Rutilius Atticus (?), a donné des statues et leurs bases. On aurait affaire à un acte d'évergétisme familial, à moins qu'il ne s'agisse d'une inscription funéraire. Les hypothèses qui suivent, quoique très fragiles, sont données pour nourrir le débat.

La nomenclature attendue d'un citoyen romain permet de penser que la première ligne était occupée par le *praenomen* abrégé, le gentilice et la filiation. On pourrait avancer la séquence suivante : M(arcus), suivi du *nomen* latin Um[briu]s⁹¹ et de la filiation L(ucii) An[ni]i⁹² Apri. Lucius Annius Aper possède un *nomen* et un *cognomen* latins très fréquents dans les Gaules et les Germanies. Par ailleurs, le *nomen* Annius/a se retrouve à trois autres reprises chez les Lémovices, à Limoges⁹³.

Le début de la deuxième ligne fait état du *cognomen* latin Arcanus précédé de trois caractères difficiles à interpréter. Ce surnom est assez rare puisqu'il ne se rencontre qu'une dizaine de fois dans l'Empire romain. L'hypothèse envisageant qu'Arcanus serait la fin d'un *cognomen* plus long, débutant par les trois caractères,

91- Solin & Salomies 1994, 194.

92- *Ibid.*, 16.

93- Blanc 2011, annexe 1 n. 30 et 36-37 ; *CIL*, XIII, 1394, 1395, 1396.

serait à exclure puisque aucune attestation n'a été relevée dans l'épigraphie classique⁹⁴. Dans une séquence onomastique citoyenne officielle, la tribu est mentionnée abrégée entre la filiation et le *cognomen*. C'est pourquoi on peut proposer de lire 'tr'(ibu) V(o)l(tinia), qui est la tribu d'affectation des Gaulois en règle générale, tout en remarquant que l'abréviation de "tribu" est rare et que la lecture du V n'est pas assurée⁹⁵. La mention de la tribu est peu fréquente à l'échelle du Massif central, puisqu'elle ne se retrouve qu'à deux autres occurrences : l'épithaphe d'un citoyen venu d'Arrelate membre de la tribu Teretina, découverte dans la cité des Arvernes, à Vichy, et une dédicace, lacunaire, d'un prêtre du Confluent membre de la Voltinia honoré à Rodez, chez les Rutènes⁹⁶.

Entre le surnom Arcanus et le *pater* de la troisième ligne figurent les éléments onomastiques Annia, Priscina⁹⁷, Rutilius⁹⁸ (*nomen ? cognomen ?*) et A[t]ticus (*cognomen*). On serait tenté d'y voir deux enfants, Annia Priscina et Rutilius Atticus. Tous ces éléments, d'origine latine, sont très fréquents dans l'épigraphie romaine ; Priscinus/a se retrouve également chez les Arvernes⁹⁹.

Cette inscription permet également d'appréhender le rôle de la famille d'Arcanus dans la vie civique locale, puisqu'elle atteste du don de statues et de leurs bases. Un tel acte ne doit pas être considéré comme superflu : certes, il participe au développement de l'influence de cette famille au niveau local, cependant rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit de notables locaux – aucune magistrature n'a en effet été gravée. Ce comportement d'évergète contribue également à l'aménagement et à l'embellissement de la cité des Lémovices.

LE COFFRE CINÉRAIRE DE IUNAR(I)US À MOUTIER-ROZEILLE

La présence d'une inscription dans l'ancienne église Saint-Hilaire à Moutier-Rozeille ne relève pas d'une découverte récente car elle est mentionnée, semble-t-il pour la première fois, en 1916 par G. Nétange¹⁰⁰. Ce dernier fait alors état de la présence d'un bénitier dans l'angle nord-ouest de la nef qu'il décrit comme "creusé dans une sorte de cippe carré dont les angles, sur la façade, ont été abattus par un chanfrein"¹⁰¹. Un examen minutieux lui a permis de lire les premières lettres *D. M.* attestant le caractère funéraire de l'inscription mais celui-ci, faute d'un éclairage approprié, n'a pu la déchiffrer dans son intégralité¹⁰². Il faut alors attendre 2007 et la mise en place d'un programme de recherches archéologiques sur l'emplacement de cet édifice pour que cette inscription soit à nouveau examinée. Cependant, le bénitier avait été déplacé au cours de la seconde moitié du XX^e s. à la suite d'un partage familial, le bloc étant alors acheminé à Combronde (63) où il est actuellement conservé chez la sœur du propriétaire du site.

Le monument

Tout porte à croire que ce bloc de granite de 70 cm de haut serait la base d'un coffre cinéraire. Le socle est dans la plupart des cas un bloc quadrangulaire, cubique ou parallélépipédique (fig. 11). Il est ici relativement élaboré puisqu'il a été taillé en forme d'octogone¹⁰³, chacune des faces latérales mesurant une quinzaine de centimètres de large. Sa face supérieure, plane, est aménagée en son centre d'une cavité ovoïde d'un diamètre s'échelonnant entre 43 et 46 cm pour une profondeur maximale de 18 cm. Celle-ci était destinée à recevoir une

94- Il se retrouve néanmoins sous la forme de Marcanus, qui ne correspond cependant pas. Peut-être faudrait-il alors envisager un *hapax* ?
95- Silvestrini, éd. 2010.

96- Blanc 2011, annexe 2, 87 ; Rémy 1997, 85 et Blanc 2011, annexe 5 n. 15 ; AE, 1994, 1215.

97- Kajanto 1965, 288.

98- Solin & Salomies 1994, 159.

99- Un pérégrin à Dore-l'Église, Blanc 2011, annexe 2 n. 39 ; Rémy 1997, 39.

100- Nétange 1916.

101- *Idem*, 138.

102- L'auteur émet d'ailleurs le souhait que le déchiffrement permettra "à l'épigraphie creusoise de compter, dans un délai plus ou moins rapproché, une nouvelle inscription gallo-romaine". Son souhait semble avoir été réalisé.

103- Il est vrai que la sculpture et la décoration des coffres cinéraires inscrits du Massif central concernent usuellement le couvercle qui peut revêtir des formes variées.

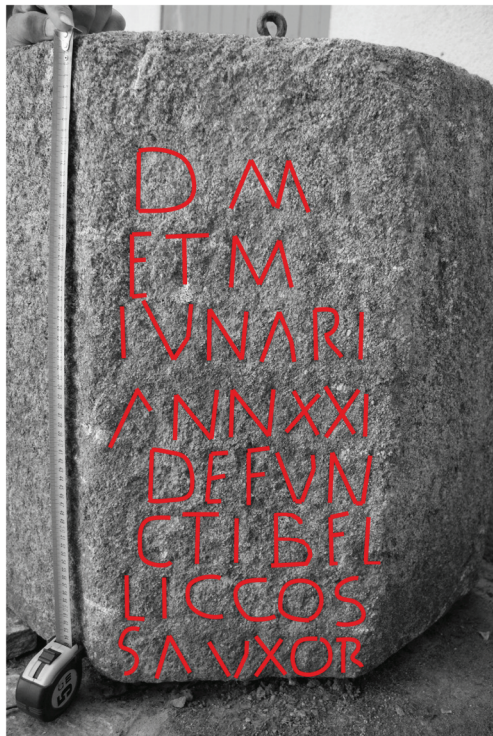
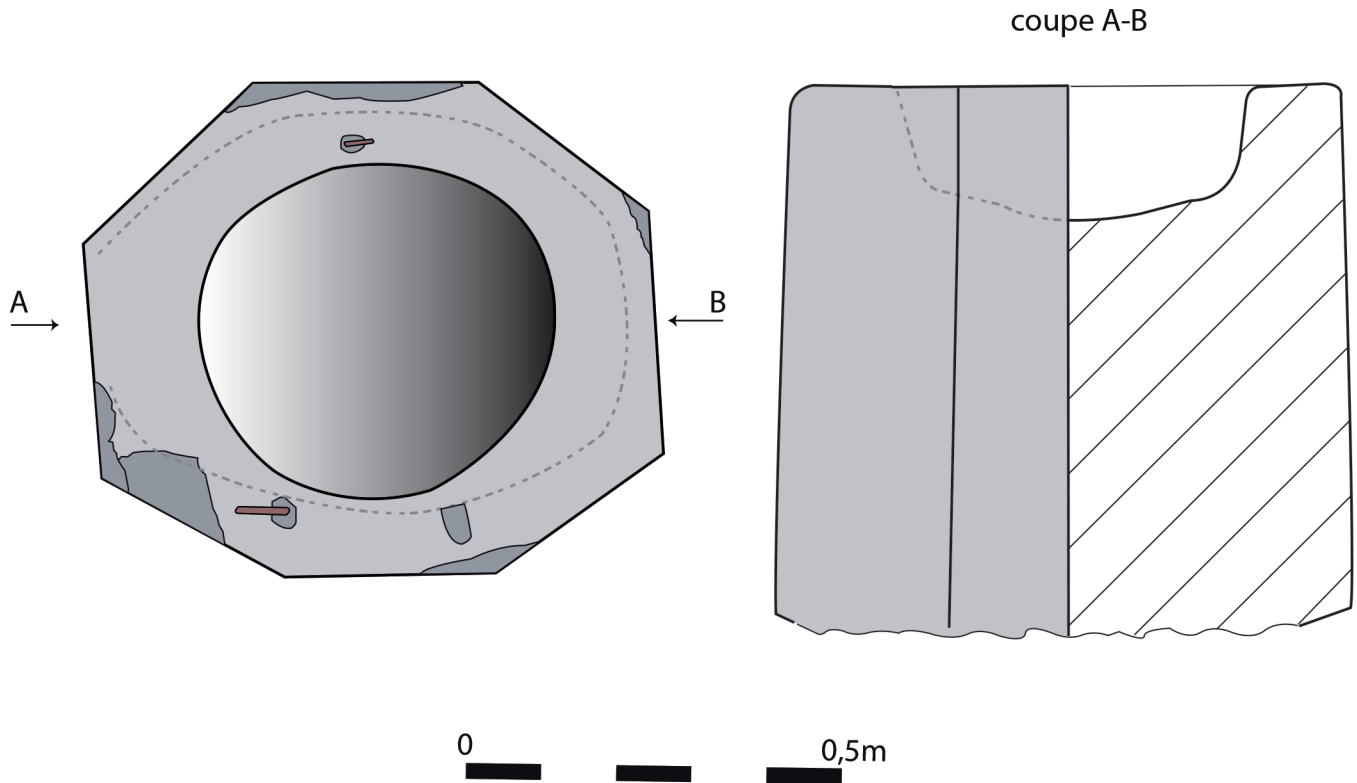


Fig. 11. Relevé du bénitier de l'ancienne église Saint-Hilaire de Moutier-Rozeille portant l'inscription antique (relevé J. Roger).

urne et devait accueillir un couvercle¹⁰⁴ ; l'arête de la cavité interne est travaillée de manière à constituer une encoche afin d'assurer le joint du couvercle. On y remarque également trois perforations permettant d'insérer des crochets en fer – deux sont encore en place – faisant ainsi office de charnières et loquet pour une fermeture, probablement en bois, de la cavité lors de son utilisation comme bénitier. La face inférieure du bloc est simplement dégrossie, bien que l'on puisse observer au niveau de l'arête un chanfrein irrégulier et qui ne trouve pour l'instant pas d'explication satisfaisante – réutilisation du bloc, taille plus tardive... Il est en revanche acquis que les faces latérales du bloc ont été taillées au plus tard en même temps que l'inscription antique, cette dernière étant complète, les premières lettres de chaque ligne s'alignant par rapport à l'une des arêtes verticales.

Une des faces latérales accueille l'épithaphe. L'analyse épigraphique des coffres cinéraires se concentre essentiellement sur le couvercle de ces coffres, les socles portant rarement des inscriptions. Ce constat se vérifie dans le Massif central puisqu'il s'agit là de la seule base à avoir livré un texte à vocation funéraire ; la typologie reste ainsi limitée. Il est probable qu'il faille établir une relation entre la complexité du support et la présence de l'épithaphe sur l'une de ses huit faces, cette dernière participant à l'originalité et à l'élaboration de celui-ci, plus adapté que le couvercle – qui a disparu.

À l'échelle du Massif central, le coffre cinéraire est uniquement attesté chez les Lémovices et les Arvernes¹⁰⁵ ; il se rencontre toutefois en territoire biturige, notamment aux confins de ces deux cités. Il s'agit d'un monument caractéristique de ces deux peuples : G. Janicaud estimait un total de 1300 sépultures découvertes en Creuse¹⁰⁶ ; en outre, la nécropole d'Ussel aurait livré plus de 400 monuments de ce type. Véritablement liés culturellement à cette société locale, les coffres cinéraires inscrits se rencontrent exclusivement en milieu urbain, à Limoges, Ahun, Clermont-Ferrand, Vichy et Lezoux ; l'épithaphe de Moutier-Rozeille fait figure d'exception, cette dernière provenant de l'*ager Lemouicum*¹⁰⁷.

Ce type de monument inscrit se rencontre sous des formes spécifiques : la grande majorité des couvercles revêt la forme d'une pyramide tronquée, à Limoges, ainsi que toutes les attestations recensées dans le territoire arverne, chez lesquels le coffre cinéraire est la pratique funéraire majoritaire ; les couvercles ovoïdes, tronconiques et la base gravée relèvent d'usages plus marginaux, et la forme hémicirculaire n'est attestée que dans le Limousin, et plus spécifiquement en Creuse. Il faut toutefois noter que ce type de monument ne devait pas constituer un grand attrait pour les individus désireux de porter leur épithaphe sur la pierre, notamment dans le Limousin : la proportion de ses occurrences demeure en effet extrêmement réduite vis-à-vis du total des coffres cinéraires recensés dans cet espace, dont le nombre peut s'évaluer à plusieurs milliers. S'il est également caractéristique de la cité lémovice, il faut remarquer qu'il est peu représenté dans l'épigraphie, les individus lui préférant l'usage de la stèle à fronton, qui semble bien plus fréquente relativement aux exemples de "cippes" anépigraphes recensés pour ce peuple.

L'inscription

L'inscription, située sur l'une des huit faces latérales du monument, occupe l'intégralité du champ épigraphique. Cependant l'*ordinatio* ne semble pas avoir bénéficié d'un soin particulier ; les lettres capitales, irrégulièrement gravées, ne sont pas calibrées, et les lignes ne présentent aucun effort d'alignement notoire. On remarque également que les A ne sont pas barrés, et que les E et les L sont plus étroits que les autres caractères. Bien que la face inscrite soit relativement détériorée, notamment au début des 4^e et 5^e lignes, un examen attentif montre huit lignes et permet d'assurer la lecture suivante :

104- Ce dernier possédant un surplomb en bourrelet ou une épaupe.

105- De même que la seule attestation d'urne cinéraire inscrite, celle de Sextus Soianus, en terre cuite, découverte à Clermont-Ferrand. Voir Blanc 2011, annexe 2 n. 24.

106- Janicaud 1943, 426-463.

107- Toutefois celle-ci a beaucoup voyagé, si bien qu'elle pourrait, à titre d'hypothèse, provenir des nécropoles d'Ahun, située à environ 25 km au nord-ouest.

D(is) M(anibus) / et M(emoriae) / Iunari / ann(or)um XXI / defun(cti) Bel/liccos/sa uxor

Aux dieux Mânes et à la Mémoire de Iunar(i)us, décédé à l'âge de 21 ans, Bellicossa, son épouse (a fait ce monument).

Si le formulaire de cette épitaphe apparaît extrêmement classique, cette inscription n'en demeure pas moins originale à l'échelle de la cité, de la province, voire du monde romain. Les deux individus, porteurs d'un nom unique, sont probablement des pèlerins. En ce qui concerne le nom du défunt, au vu de l'état de conservation du texte, il est possible d'hésiter entre Iunarus – ou Iunarius, et Lunaris ; cependant, l'appartenance de ce dernier à la troisième déclinaison conduit à retenir Iunar(i)us. *Lunari* étant un datif, il ne coïnciderait pas avec la désinence de l'adjectif apposé *defunctus*, qui est au génitif. Le nom Iunar(i)us, vraisemblablement celtique, pourrait être un *hapax* : une situation analogue se retrouve dans le cas d'une inscription provenant de Metz, dans la cité des Médiomatriques. Celle-ci porte un *cognomen* similaire ; O. Hirschfeld¹⁰⁸ et P. Flotté¹⁰⁹ s'accordent pour identifier "*Iunari*", toutefois les *indices* du *CIL*, XIII préfèrent lire le *cognomen* d'origine latine "*Lunari*", et ne font figurer le nom Iunar(i)us nulle part. En dépit du fait que le doute demeure quant à son identification, et que l'on pourrait envisager une erreur du lapicide sur la désinence du nom du défunt, il semble préférable de se fier à la lecture directe du formulaire et de valider Iunarius.

Le nom de son épouse, Bellicossa, est un *hapax* ; il ne possède aucun parallèle dans tout le monde romain. Quoique paraissant dériver de *Bellicus*, nom et adjectif d'origine latine extrêmement courant à l'échelle de l'Empire, le morphème *Bellic-* est circonscrit à l'aire celtique¹¹⁰ ; il ne se retrouve qu'à huit occurrences, essentiellement sous la forme *Bellicus/a*, exclusivement dans les Gaules et les Germanies¹¹¹. De même, la forme *Billic-*, rencontrée à six reprises, ainsi que les dérivés *Bellicouia* et *Belliciola*, ne se rencontrent que dans ces provinces¹¹². Cette dénomination semble davantage usitée par les populations pèlerines : sur ces 17 attestations, toutes issues du monde celtique, 12 sont des noms uniques, quatre autres étant utilisées en tant que *cognomen*, et une seule en tant que *nomen*. Il s'agit ainsi de la première occurrence en Aquitaine.

Des seize identifiées à l'échelle du Massif central, l'épitaphe de Iunar(i)us constitue le seul exemple relevé dans la cité des Lémovices. Ce dernier est dit *defunctus*, "défunt" ; par ailleurs, ce type d'information concerne essentiellement les citoyens, Iunar(i)us étant l'un des deux seuls pèlerins pour lesquels une telle précision est indiquée¹¹³. La mention de l'âge du décès, utile à l'analyse de la population par tranches d'âges, est également attestée à 16 reprises dans le Massif central ; ces mentions concernent essentiellement les individus de moins de 25 ans, probablement pour susciter l'émoi par la précocité du décès : ces informations sont rares après 30 ans, et aucun défunt n'a précisé son âge au-delà de 40. Par ailleurs, la mention conjointe de l'âge du décès et de l'adjectif *defunctus* est relativement peu fréquente dans l'épigraphie de la Gaule aquitaine – moins de 20 inscriptions, la ville de Bordeaux exceptée, et il s'agit là de la seule occurrence attestée dans la cité des Lémovices.

108- *CIL*, XIII, 4387.

109- Flotté 2005, 199.

110- *Bellicus* se retrouve en effet à plus de 250 reprises dans le monde romain. Cependant, A. Holder et X. Delamarre le référencent comme un nom celtique. I. Kajanto indique cependant que certains noms celtiques coïncideraient avec une forme latine. Voir Holder 1896-1907, I, 388-390 ; Delamarre 2007, 39.

111- D'après la base de données de l'université d'Heidelberg : à Windisch (Suisse), en Germanie supérieure, *AE*, 1925, 4 ; à Reims et au Donon en Belgique, *CIL*, XIII, 3407, 4554 ; à Lyon et à Sens en lyonnaise, *CIL*, XIII, 2965 ; *AE*, 1964, 51 ; enfin, à Aoste – Isère, Vienne et à Dauphin en Narbonnaise, *CIL*, XII, 5686, 125b, 126 ; *AE*, 1986, 486 / *ILGN*, 229.

112- Pour *Bellic-* : *CIL*, XIII, 2541, 2555, 6154 ; Chomer & Le Mer 2007, 625 ; *ILingons*, 74 ; Féret & Sylvestre 2008. Pour *Bellicouia* : *CIL*, XIII, 11275. *Belliciola*, mentionnée à Rome, est associée à l'expression "*natione Galla*", *CIL*, VI, 34676.

113- Ainsi, à Champetières (Puy-de-Dôme), *Aθθedomarus* est *obitus filius*, "fils décédé". Voir Blanc 2011, annexe 2 n. 6 ; Rémy 1997, 36.

Il reste à noter que Bellicossa a pris soin de préciser sa relation avec le défunt par l'emploi du terme *uxor*. Ce dernier, relativement fréquent dans les Gaules et les Germanies, est extrêmement rare sur ce territoire : il n'est en effet observé qu'à deux autres reprises, à La Souterraine¹¹⁴ et sur l'épithaphe des *Paccii* de Glénic¹¹⁵.

Un complexe funéraire ?

Ce coffre cinéraire est vraisemblablement à mettre en relation avec un mausolée funéraire encore en partie conservé sous le chœur de l'église. La fouille archéologique menée sur ce site a ainsi permis de mettre en évidence la présence d'une construction antique en grand appareil de granite dont le plan au sol révèle un quadrilatère d'environ 8,50 m par 6,60 m¹¹⁶. Trois rangs d'assises sont encore conservés à l'est alors que l'observation en 1916 du mur sud du chœur de l'église encore en élévation en possédait quatre, pour une hauteur totale de 2,30 m. Le traitement architectural de l'élévation, qui nous est seulement connu par deux blocs, est pour l'instant difficile à restituer. Il en est de même pour le niveau de circulation et la décoration interne, les édifices successifs et leurs aménagements ayant profondément modifié le sol d'origine. Nous ne savons donc pas comment étaient organisées la ou les sépultures principales et si ces dernières étaient visibles ou enterrées au sein du mausolée¹¹⁷. Ce constat est également valable pour l'extérieur du bâtiment où aucune autre tombe antique en place n'a été repérée¹¹⁸. Seule la présence par endroits d'une couche indurée et charbonneuse associant du mobilier antique portant les stigmates d'un passage sur le feu – fragments d'os humains et de faune, de céramique sigillée et commune, de verrerie – atteste de la pratique de la crémation ; de plus, la découverte de deux fragments de tôle et de quelques maillons d'une chaîne en or invite à supposer qu'il s'agit ici du résidu de la crémation d'un personnage socialement aisé.

Cette inscription, qui nous révèle le nom et l'âge du défunt ainsi que le nom de sa femme, indique-t-elle ici les propriétaires et commanditaires de ce mausolée – si l'on admet, bien sûr, un lien entre cette pierre et le monument funéraire ? Il s'agit en effet des deux seuls éléments funéraires retrouvés sur ce site. L'hypothèse, séduisante au premier abord, se heurte néanmoins à l'âge précoce du défunt – 21 ans – semble-t-il peu compatible avec la construction d'un édifice de cette qualité. L'inscription mentionne toutefois sa réalisation par sa femme ; on pourrait envisager la possibilité que, Lunar(i)us décédé, son épouse aurait pris le soin de réaliser sa tombe, puis l'aurait intégrée dans un complexe funéraire plus imposant¹¹⁹. La localisation de cette épithaphe irait dans ce sens : dans le cas de Moutier-Rozeille, celle-ci se trouve sur la tombe même du défunt. Pourtant, en Limousin, les épithaphe sont généralement portées sur la façade des mausolées – La Souterraine, Lupersat – ou sur leur linteau – Glénic¹²⁰.

L'invocation aux dieux Mânes et à la mémoire du défunt, qui permet de dater cette inscription du II^e s. ou du début du III^e s., est compatible avec la datation du mobilier funéraire du mausolée et s'inscrit dans le même arc chronologique. La forme du coffre, quoique peu courante, ne permet pas à elle seule d'attester ou non du caractère ostentatoire de la tombe ; le cas de la sépulture de Vareilles (23), de même morphologie, montre une base non inscrite fermée par un couvercle en forme de pomme de pin¹²¹. Ainsi, peut-être faut-il voir ici un mausolée familial – dont l'un des membres aurait voulu se distinguer en possédant sa propre

114- *CIL*, XIII, 1443.

115- Voir supra.

116- Roger & Boulesteix 2012, 301-304.

117- On observe les deux tendances pour les mausolées des Cars à Saint-Merd-les-Oussines (19), le premier possédant un coffre enterré où seul le couvercle était visible, le second affichant une cuve décorée d'une scène de chasse (Paillet & Tardy 2006, 445-472).

118- La moitié d'un autre coffre funéraire a également été retrouvé comme pavage du sol de la nef de l'église médiévale.

119- C'est tout du moins la seule hypothèse plausible permettant de relier ce bloc au mausolée.

120- Dans le même sens, d'autres inscriptions gravées sur des blocs – dont certains ont été réutilisés en bénitier – sont connues pour le département de la Creuse : Saint-Éloi (Janicaud 1931), Budelière (De Cessac 1873, 216). Rien n'exclut qu'ils ne puissent avoir été placés à l'origine à l'intérieur d'un monument funéraire.

121- Dussot & al. 2001-2002.

tombe inscrite – ou envisager que ces deux éléments n’ont pas de connexion entre eux, le coffre n’étant alors qu’une tombe secondaire implantée à proximité du mausolée.

L’ÉPITAPHE DE LUCIUS VIBRON(I)US SENILIS À SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE

Mentionnée semble-t-il pour la première fois dans un fascicule destiné au grand public¹²², cette inscription n’avait jusqu’alors pas fait l’objet d’un relevé précis ni même d’un essai de transcription en raison de l’usure prononcée de la pierre : seules les premières lettres D et M sont encore bien lisibles, ce qui avait permis aux inventeurs de lui attribuer une destination funéraire.



Fig. 12. Vue de la croix du bourg de Saint-Maurice-la-Souterraine où la base supporte l’inscription funéraire (cl. J. Roger).

Ce document épigraphique est inclus dans un bloc monolithe en granite de forme cubique d’une hauteur de 143 cm, 82 cm de large pour 65 cm de profondeur. Aucun aménagement à la base n’est visible (le bloc est enterré sur 30 cm environ) et rien ne permet de certifier de l’intégralité du monument. Cette remarque s’applique également pour sa partie haute où le pied d’une croix moderne a été inséré au centre de sa face supérieure¹²³. L’inscription est très usée et seules les deux premières lignes sont facilement lisibles, alors que l’on peut en dénombrer au moins six. On note également dans l’angle supérieur droit une cassure sur 48 cm de long sur 17 cm de large, sans que celle-ci n’occasionne de lacune pour la transcription (fig. 12).

La position de cette croix, en face du cimetière actuel, relève d’un déplacement récent : elle se trouvait sur la place située à moins de 100 m plus au sud, avant qu’on ne réaménage cette dernière dans les années 1990 et qu’on ne déplace le calvaire. Néanmoins, cet emplacement relevait probablement lui aussi d’un transfert du bloc car ce secteur n’était pas encore urbanisé au début du XIX^e s. : en effet, le cadastre napoléonien de 1825 n’indiquait aucune croix à cet endroit. Le contexte archéologique est lui aussi très mal documenté bien que des traces d’habitat soient localisées dans le bourg même et à ses abords. La voie antique reliant Poitiers à Clermont-Ferrand semble passer à proximité, plus au nord. On

122- Beausoleil *et al.* 1997.

123- La date d’érection du calvaire n’est pas encore connue. Une enquête aux archives départementales de la Creuse est envisagée pour connaître les circonstances de cette réalisation. On peut également s’interroger sur l’origine de la cavité dans laquelle est insérée la croix : a-t-elle été creusée pour l’occasion ou existait-elle préalablement ?

indiquera enfin la présence d'une petite nécropole antique fouillée en 1992 à 350 m au nord-ouest de l'emplacement du calvaire et qui possédait, en outre, une stèle à fronton triangulaire anépigraphie¹²⁴.

Ce type de monument pose des problèmes quant à sa définition et sa destination. La plupart des blocs funéraires inscrits découverts dans le Massif central ont été retaillés, brisés ou mutilés, si bien que déterminer leurs proportions et leur contexte relève souvent de l'hypothèse, d'autant qu'aucun élément architectural ou sculptural ne permet d'envisager une quelconque typologie. Mais il arrive que certains de ces blocs conservent leur équarrissement d'origine, à l'instar de celui-ci ; ce bloc nu a pu être posé à même le sol pour marquer l'emplacement de la sépulture, mais pourrait également constituer un indice permettant de caractériser un ensemble architectural plus conséquent ; cependant le type du monument dont il pourrait provenir demeure inconnu.

Un texte de six lignes, en capitales carrées, est encore identifiable sur la face antérieure du bloc ; cependant, cette dernière est érodée, ce qui rend la lecture malaisée. Toutefois, le soin apporté à la gravure et à l'*ordinatio* reste perceptible : la première ligne est centrée, les lettres initiales des autres sont alignées, la coupure syllabique est respectée, et des interponctuations – des points ronds – ont été gravées. La hauteur des lettres est importante et varie entre 8,5 et 9,5 cm. L'analyse minutieuse du monument permet de livrer l'inscription suivante :

D(is) . M(anibus) . et . M(emoriae) / T(iti) Vibroni . Se/nilis . et . suae / coniug(is) I[-] / 5 T(itus) Vib(robrius) Serenus / filius posuit
 “Aux dieux Mânes et à la Mémoire de Titus Vibron(i)us Senilis et de son épouse [...], Titus Vibron(i)us Serenus, le fils, a posé (ce monument)”.

La lecture de cette inscription est difficile par la grande détérioration de la surface inscrite. En effet, son déchiffrement relève davantage de la reconstitution des mots d'après ce qui reste lisible. Cependant, un relevé photogrammétrique réalisé en 2015¹²⁵ a permis d'en affiner la lecture (fig. 13). La première ligne ne pose aucun problème majeur d'interprétation : elle permet d'identifier l'invocation initiale aux dieux Mânes et à la mémoire du défunt, datable de la seconde moitié du I^{er} s. ou du début du III^e s. La deuxième ligne livre le début de la séquence onomastique du premier défunt : un *praenomen* abrégé, vraisemblablement *T(itus)*, ou peut-être *L(ucius)*, suivi du *nomen* latin Vibron(i)us, rare dans les Gaules et les Germanies : il ne se rencontre qu'à une seule occurrence à l'échelle de l'Empire, à Aquino, en Italie, sous la forme Vibronius¹²⁶.

Bien que les deux derniers caractères de la ligne soient tronqués par la brisure du bloc, la ponctuation permet de confirmer qu'il s'agit des deux premières lettres du *cognomen* du défunt, qui se prolonge sur la troisième ligne. Malgré l'érosion de la pierre, il est possible de distinguer un S ainsi que la partie inférieure d'une haste verticale, pouvant être interprétée comme un I ou un E. La fin du surnom, reportée sur la ligne suivante, ne permet pas de trancher définitivement : sur les cinq lettres, les quatre dernières, ILIS, sont identifiables. Cependant, la première demeure difficilement lisible. L'étude de la paléographie permet toutefois d'hésiter entre un M et un N, néanmoins ce dernier semble à privilégier. Deux hypothèses sont alors envisageables : SENILIS et, avec moins d'assurance, SIMILIS. D'origine latine¹²⁷, les deux formes sont très fréquentes dans le monde romain, ainsi que dans les Gaules et les Germanies.

Le reste de l'inscription est difficilement déchiffirable, malgré l'apport de la photogrammétrie. Une première lecture avait poussé à lire le *praenomen* Lucius, écrit en toutes lettres, à la quatrième ligne ; cependant un examen attentif a permis d'assurer la lecture du terme *coniux*, vraisemblablement abrégé *coniug(is)*¹²⁸. Un nom de femme est alors attendu, mais son emplacement sur la pierre reste difficile à distinguer : en effet, seuls quatre à cinq caractères pourraient être gravés à la fin des lignes 3 et 4, même en considérant la cassure de la pierre. Une séquence onomastique citoyenne serait à privilégier, cependant l'espace semble trop réduit

124- Roger 1995.

125- Une reprise des lectures par photogrammétrie sur une dizaine d'inscriptions limousines a été initiée et financée par le service régional de l'archéologie en 2015, permettant pour certaines de proposer de nouvelles interprétations.

126- *CIL*, X, 5539.

127- Kajanto 1965, 289 et 301.

128- Voir ainsi le commentaire sur l'emploi de ce mot réalisé supra pour l'épithaphe de Lunar(i)us.

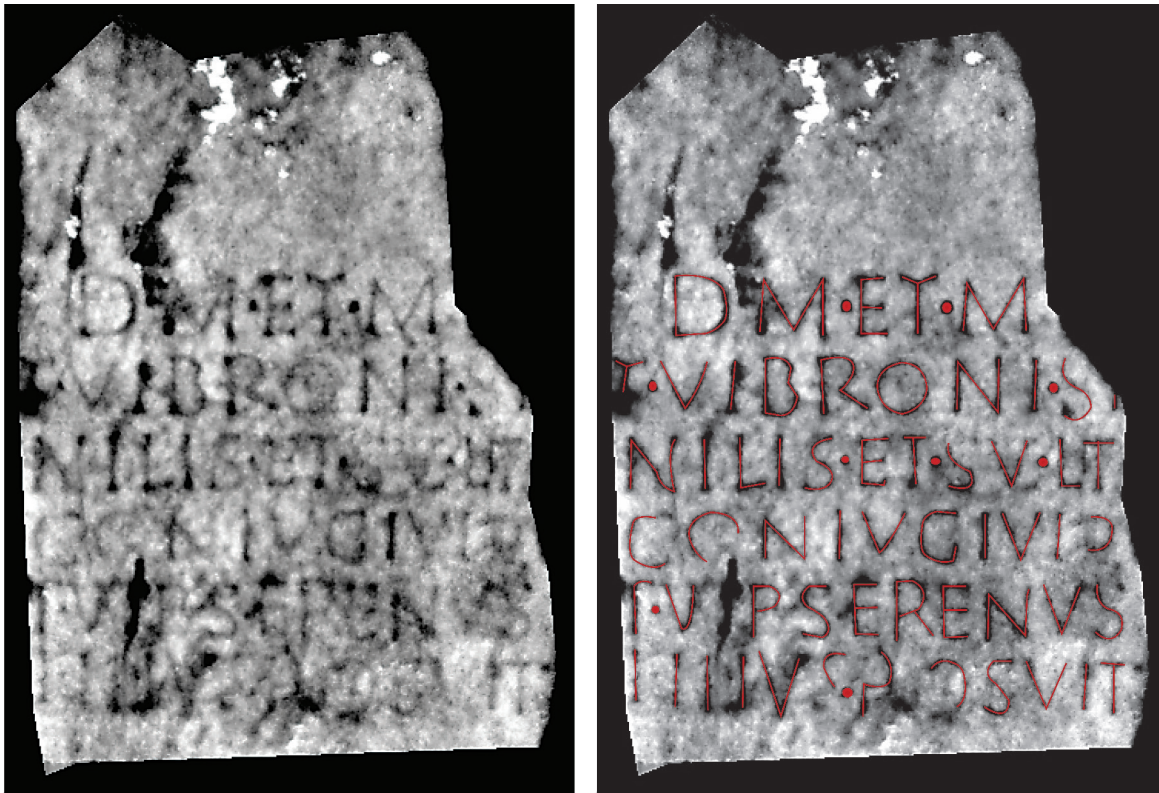


Fig. 13. Montage photogrammétrique de l'inscription (d'après M. Pierrot-Deseilligny, ENSG).

pour la voir figurer en entier. Si traditionnellement la mention du conjoint se retrouve sous la morphologie nom / *coniux* / *suus* / *a*, il arrive que le possessif précède le nom et la séquence onomastique du second défunt, hypothèse retenue ici d'après ce qui est visible sur la pierre. Il semble probable de lire ET SVAE à la fin de la troisième ligne, bien que les différents relevés ne puissent le confirmer.

La fin de la quatrième n'a pas été déchiffrée avec certitude ; elle devrait logiquement porter le nom de l'épouse, bien que l'espace soit réduit ; cela oblige à imaginer son abréviation. Cependant, ces caractères restent sans explication. Grâce à la photogrammétrie, il est possible d'identifier le début de la ligne suivante, qui livre la séquence onomastique de T(itus) Vib(ronius) Serenus¹²⁹, dont le *cognomen* latin reste assez aisément lisible.

La majorité de la dernière ligne est illisible, cependant la photogrammétrie confirme la transcription relevée ; la forme des caractères et la désinence IT permettent de deviner sur la pierre le verbe final *posuit*. Sans pouvoir être catégorique, il semble logique que le groupe de lettres le précédant indique la filiation de Serenus, en toutes lettres *filius*, ou abrégée *fil*, comme c'est généralement l'usage. La photogrammétrie

129- Kajanto 1965, 261.

tendrait à aller dans ce sens. Toutefois, une expression abrégée, telle *d(e) s(ua) p(ecunia)*, ou d'un mot court, comme *ipse*, bien qu'elle ne soit pas corroborée par la photogrammétrie, n'est peut-être pas à écarter¹³⁰.

CONCLUSION

La reprise de la documentation existante ainsi que la découverte de nouvelles inscriptions permettent donc d'apporter un nouvel éclairage sur les notables lémovices et sur leur volonté à fournir à eux et leur famille une infrastructure en vue de la pratique du culte funéraire ; simple cippe gravé d'une épitaphe pour certains, ces aménagements peuvent prendre une toute autre dimension pour devenir ostentatoires et s'afficher aux yeux de tous. L'inscription est alors insérée dans un monument funéraire sur le modèle des édifices funéraires romains, comme semblent le confirmer les recherches en cours portant sur l'inventaire, le relevé de blocs architecturaux ou, comme à Moutier-Rozeille, sur la fouille proprement dite d'un de ces mausolées. Ce travail de recensement permet dès à présent d'entrevoir leur présence sur une grande partie du territoire limousin¹³¹, à divers degrés de conservation : certains, mal localisés, ne sont plus attestés que par un fragment d'inscription ou par quelques pierres de grand appareil de granite ; d'autres, encore en place et représentés par plus d'une centaine d'éléments architecturaux, révèlent la notoriété des destinataires du tombeau, dans une perspective de pérennisation de leur mémoire et du prestige qui leur est associé. L'étude des inscriptions funéraires est souvent le seul moyen d'approcher la société locale au plus près. Elle permet d'appréhender une différenciation au sein des Lémovices sensibles à la pratique épigraphique et disposant des moyens de faire travailler les lapicides, qui ne se résument pas à l'élite politique de la cité ou au groupe des citoyens romains. Elle offre ainsi l'occasion d'esquisser une histoire des représentations, d'un individu soucieux de réaliser sa sépulture aux familles désireuses de perpétuer leur nom par le truchement de stratégies matrimoniales et d'autocélébration.

Bibliographie

-
- Barrière, R. et J.-M. Desbordes (1981) : "L'ancien carrefour de Salagnac, commune du Grand-Bourg", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 41, 73-80.
- Beausoleil, J.-M., F. Celer et M.-E. Desmoulin (1997) : "Le pays de La souterraine III", *Itinéraire du Patrimoine*, 144, 2-4.
- Blanc, A. (2011) : *La société locale du Massif central à l'époque romaine (Lémovices, Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques). L'apport des inscriptions*, mémoire de master, Université Blaise-Pascal.
- Blanc, A., M. Dacko, B. Dousteysier, L. Lamoine, É. Nectoux et J. Trescarte (2013) : "Les élites et les marqueurs du développement", *Revue d'Auvergne*, 606-607, 11-29.
- Blanc, A. et L. Lamoine (2013) : "Élites lémovices : état des lieux de la documentation épigraphique et quelques études de cas", *Siècles*, 38, [en ligne] <<http://siecle.revue.org/2269>>, consulté le 10 novembre 2017.
- Bost, J.-P. (1989) : "Un vergobret à Limoges sous le Haut-Empire", *Travaux d'archéologie limousine*, 10, 27-32.
- (1993) : "Élites urbaines à Augustoritum sous le Haut-Empire", *Travaux d'archéologie limousine*, 13, 101-106.
- (1997) : "Questions d'onomastique limousine", *Travaux d'archéologie limousine*, 17, 51-62.
- Chevrot, J.-F. et J. Troadec (1992) : *Le Cher*, CAG 18, Paris.
- Chomer, C. et A.-M. Le Mer (2007) : *Lyon*, CAG 69/2, Paris.
- Combrouze-Lafaye, C. (1999) : *Les églises fortifiées en Limousin : répertoire*, Limoges.
- De Cessac, P. (1873) : "Les divers modes de sépultures sur le territoire du département de la Creuse à l'époque gallo-romaine", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 4, 215-245.
- Delamarre, X. (2003) : *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris.
- (2007) : *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris.
- Dondin-Payre, M., éd. (2011) : *Les noms de personnes dans l'Empire romain*, Ausonius Scripta Antiqua 36, Bordeaux.

130- D'autant que si l'hypothèse de l'abréviation *fil* est retenue, des caractères restent encore à identifier avant le verbe *posuit*.

131- Exception faite du sud du département de la Corrèze.

- Dondin-Payre, M. et M.-T. Raepsaet-Charlier, éd. (2001) : *Noms, Identités culturelles et Romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles.
- Dussot, D. (1989) : *La Creuse*, CAG 23, Paris.
- Dussot, D., J. Roger et J.-M. Beausoleil (2001-2002) : "La sépulture gallo-romaine de Fontvielle (Vareilles, Creuse)", *Aquitania*, 18, 157-192.
- Espérandieu, É. (1891) : *Inscriptions de la cité des Lémovices*, Mémoires de la société des antiquaires de l'Ouest 13, Poitiers.
- Féret, G. et R. Sylvestre (2008) : *Les graffiti sur céramique d'Augusta Raurica*, Augst.
- Fournier, P.-F. (1951) : "VI^e circonscription", *Gallia*, 9, 108-114.
- Flotté, P. (2005) : *Metz*, CAG 57/2, Paris.
- Gault de Saint-Germain, P.-M. (1810) : *Lettres sur la marche, adressées à Madame de Beaulaton*, [s.l.].
- Hatt, J.-J. (1986) : *La tombe gallo-romaine*, Paris.
- Holder, A. (1896-1907) : *Alt-Celtischer Sprachschatz*, Leipzig.
- Jarry, J. (2012) : "Inscriptions du Limousin", *Bulletin de l'association pour le développement de l'archéologie sur Niort et les environs*, 24, 25-64.
- Janicaud, G. (1929) : "Salagnac", *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 24, 374-381.
- (1931) : "Cippes de Saint-Eloy", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 25, 71-73.
- (1943) : "La Creuse gallo-romaine. Les sépultures", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 28, 426-463.
- (1950-1951) : "Mélanges archéologiques", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 31, 13-14.
- Jouilleton, J. (1814) : *Histoire de la Marche et du Pays de Combrailles*, Guéret.
- Kajanto, I. (1965) : *The Latin Cognomina*, Rome.
- Lacrocq, L. (1934) : *Les églises de France, La Creuse*, Paris.
- Laubry, N. (2009) : "Aspects de la romanisation en Gaule et en Germanie : les monuments et les inscriptions funéraires sous le Haut-Empire", *Pallas*, 80, 281-305.
- Le Bohec, Y. (2003) : *Inscriptions de la cité des Lingons (Lingons)*, Paris.
- Léger, P. et H. Mavéraud-Tardiveau (2013-2014) : "Une inscription funéraire antique inédite à Ahun (Creuse)", *Mémoires de la société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, 59, 322-325.
- Legros, M. (1800) : *Essais historiques sur Limoges et ses environs*.
- Linckenheld, É. (1927) : *Les stèles funéraires en forme de maison chez les Médiomatriques et en Gaule*, Paris.
- Marichal, R. (1988) : *Les graffiti de la Graufesenque*, Gallia Suppl. 47, Paris.
- Merlin, A. (1953) : "Revue des publications épigraphiques relatives à l'Antiquité romaine", *Revue archéologique*, 42, 165-253.
- Moretti, J.-C. et D. Tardy, éd. (2006) : *L'architecture funéraire monumentale : la Gaule dans l'Empire romain*, Actes du colloque organisé par l'IRAA du CNRS et le musée archéologique Henri Prades, Lattes, 11-13 octobre 2001, Paris.
- Nadaud, J. (1752) : *Mémoires pour servir l'histoire du diocèse de Limoges*, Limoges.
- Navarro Caballero, M. (2014) : "Les monuments funéraires du Haut-Empire dans la province Aquitanique", in : Eck & Funke, éd. 2014, 675-677.
- Nétange, G. (1916) : "L'église et la paroisse de Saint-Hilaire commune de Moutier-Rozeille", *Mémoires de la société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 20, 131-155.
- Paillet, J.-L. et D. Tardy (2006) : "Les monuments funéraires des Cars en Corrèze : premier bilan des recherches", in : Moretti & Tardy, éd. 2006, 445-472.
- Provost, M., G. Coulon et J. Holmgren (1992) : *Indre*, CAG 36, Paris.
- Raepsaet-Charlier, M.-T. (2011) : "Les noms germaniques : adaptation et latinisation de l'onomatistique en Gaule Belgique et Germanie inférieure", in : Dondin-Payre, éd. 2011, 203-234.
- Rémy, B. (1997) : *Inscriptions latines d'Aquitaine, Arvernes*, 4, Bordeaux.
- Richard, C. (1816) : *Mémorial administratif du département de la Creuse*, Guéret.
- Roger, J. (1995) : "La nécropole gallo-romaine de la Betoulle (commune de Saint-Maurice-la-Souterraine, Creuse)", *Aquitania*, 13, 155-178.
- (1997) : *Stèles et cippes gallo-romains en Limousin, rapport de prospection*, SRA Limousin.
- (2003) : "Glénic, église", *Bilan scientifique régional du Limousin*, 33-34.
- (2005) : "Autour des édifices religieux : quinze années d'archéologie préventive en Limousin", *Archéopages*, 17, 28-33.
- (2007) : "Le diagnostic au sein d'un édifice religieux en Limousin : le cas de l'église de Glénic (Creuse), Le diagnostic des ensembles funéraires", *Les Cahiers de l'Inrap*, 1, 71-75.
- (2015) : *Les sarcophages du département de la Creuse : une contribution à l'étude des pratiques funéraires au haut Moyen Âge*, Études creusoises XIII, Guéret.
- Roger, J. et L. Boulesteix (2012) : "Le pouvoir attractif des mausolées antiques sur la christianisation du monde rural : l'exemple de la partie septentrionale du Limousin", *Hortus Artium Medievalium*, 18 (2), 293-307.
- Roger, J. et D. Dussot (2005) : *Les monuments funéraires gallo-romains en Limousin : essai de classification des stèles et cippes dans le département de la Creuse*, Actes du LXIII^e congrès de la fédération des sociétés savantes du Centre de la France, Guéret, 15-17 mai 2004, Guéret.
- Sabourin, J. (1991) : "Ahun : pierre épigraphe", *Bulletin de la société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse*, 44, 266-267.
- Saller, R. P. et B. D. Shaw (1984) : "Tombsstones and Roman Family Relations in the Principate: Civilians, Soldiers and Slaves", *Journal of Roman Studies*, 74, 124-156.
- Schulze, W. (1904) : *Geschichte lateinischer Eigennamen*, Berlin.
- Silvestrini, M., éd. (2010) : *Le tribù romane*, Bari.
- Solin, H. et O. Salomies (1994) : *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinarum*, Hildesheim.
- Vallentin, F. (1881) : *Bulletin épigraphique de la Gaule*, I, Paris.
- (1883) : *Bulletin épigraphique de la Gaule*, II, Paris.
- Vigneron, M. (1994) : "Jabreilles-les-Bordes, église", *Bilan scientifique régional du Limousin 1993*, 43.
- Wuillemier, P. (1963) : *Inscriptions latines des Trois Gaules (ILTG)*, Paris.